

## ***L'analyse environnementale***

### **A) Le milieu physique**

#### Morphologie du Territoire

Le territoire de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna est ainsi caractérisé par une dualité paysagère et géologique. **Sa partie Nord correspond à un espace montagnard**, au niveau duquel la commune est séparée de celle de Corbara à l'Ouest par un chaînon montagneux (Cima di Sant'Angelo, 561 mètres d'altitude) et de la commune de Monticello à l'Est par la colline Sainte-Suzanne (337 m).

**La partie Sud de la commune correspond quand à elle à la vallée du Regino**, une vaste plaine ouverte qui s'étend au Sud en direction de Speloncato, Feliceto et Nessa. Au niveau de Santa-Reparata-Di-Balagna, cet espace représente l'endroit où se concentre la majorité de l'activité agricole de la commune, depuis les pentes du Capu d'Alzia (454 mètres d'altitude) jusqu'aux berges du lac de Godole). Au Nord de ce dernier, la colline de Pietra di Telamu (230 mètres d'altitude) délimite en partie Santa-Reparata-Du-Balagna avec Speloncato.

Espaces Nord et Sud de la commune Santa-Reparata-Di-Balagna sont par ailleurs délimités naturellement par une arrête montagneuse (orientation Sud-Ouest à Nord-est) au niveau de laquelle est établi le village de Santa-Reparata-Di-Balagna à 240 mètres d'altitude.

Des chemins de randonnée pédestre relient Occiglioni à île Rousse et Corbara, San Bernardino à Monticello, Alzia à Corbara, Pigna à Sant'Antonino. Au Sud de Poggio, un chemin vers Fontanella permet de découvrir la vallée du Regino.

La cartographie en page suivante (fond IGN) illustre les éléments précédents.

#### Une commune comprise dans la «Corse cristalline»

La Corse est à la fois la plus petite île de Méditerranée et celle possédant la topographie la plus marquée<sup>1</sup>. Son paysage très montagneux, dont le plus haut sommet atteint les 2 710 mètres (Monte Cinto), regroupe plusieurs ensembles orogéniques et sédimentaires :

- La formation cristalline, définissant la «Corse hercynienne» à l'Ouest, désigne le groupement géologique plus ancien. Il façonne plus des deux tiers de l'espace insulaire et regroupe en grande majorité des roches plutoniques (granites, gabbros).
- La formation schisteuse, caractérisant la «Corse alpine» à l'Est, est quant à elle plus récente. Elle occupe le quart Nord-Est de l'île et est principalement constituée de roches schisteuses et ophiolitiques.

1 D'après le site de la préfecture et des services de l'Etat en région

Une dépression centrale vient séparer ces deux « Corses », au niveau desquelles s'insèrent des formations sédimentaires issues à la fois de l'érosion et des accidents tectoniques.

**La commune de Santa-Reparata-Di-Balagna se trouve, comme une grande partie de la Balagne, sur un sol granitique.** Elle fait donc partie intégrante de la « Corse cristalline ».

Elle présente localement de petites inclusions basiques ainsi que des dépôts alluvionnaires fluviatiles plus récents post-nappes liés au ruisseau de Canne et se déposant en terrasses étagées ou emboitées. Le territoire communal présente par ailleurs un système filonien dense avec une constance directionnelle remarquable.

Plusieurs formations géologiques se distinguent sur la commune, toutes étant illustrées dans la carte présentée en page suivante :

- La formation **granitique poryphyroïdes de Calvi**, qui recouvre quasiment l'entièreté de la commune : cette unité, propre à l'Île-Rousse et à Calvi, constitue la majorité du socle géologique de la Balagne cristalline. Celle-ci se retrouve au Nord de la commune ;
- Les **formations sédimentaires et métamorphiques** de l'Ouest communal ;
- Les **regroupements de sédiments quaternaires indifférenciés** : ces alluvions se situent au Sud de la commune, près de la retenue d'eau du Codole et le long du lit du ruisseau du Regino.

Une carrière d'extraction de matériaux, créée dans les années 1980 pour l'enrochement du barrage de Codole, se situe au Nord du plan d'eau de Codole. Cette carrière n'est plus officiellement en activité.

### Le contexte hydrologique

#### **DESCRIPTION DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA**

De manière générale, la commune possède un réseau hydrographique peu développé. Les principaux cours d'eau, de régime temporaire, sont les suivants :

- **Le Fiume di Reginu** traverse la commune à son extrémité Sud. S'écoulant le long de la vallée du Regino, le cours d'eau rejoint la retenue d'eau du Codole. Le Fiume di Reginu traverse ensuite la commune de l'Île Rousse pour ensuite se jeter en mer Méditerranée sur la commune de Belgodère ;
- **Le ruisseau de Piano**, qui représente la limite communale Sud et alimente le Reginu depuis la zone de piémont ;
- **Le ruisseau de Monacaccia**, au Sud-Ouest de la commune, alimentant le Reginu depuis la zone de piémont ;
- **Le ruisseau de Canne**, qui s'écoule du centre (partie aval du village) vers le Sud de la commune, alimentant le Reginu ;

- **Le ruisseau de Cammariu**, à l'Est de la commune, alimentant le Reginu;
- **Le ruisseau de Giovaggio**, orienté Sud-Nord, prend sa source dans la zone de piémont de la commune. Le ruisseau de Giovaggio prend sa source depuis les hauteurs de la commune puis coule au milieu de l'ensemble géographique jusqu'à Ile-Rousse où il prend le nom de ruisseau de Padule et qui se jette dans la mer à l'extrémité occidentale de la plage de Marinella.  
Ce cours d'eau collecte la totalité des eaux de ruissellement du bassin versant urbanisé de la commune et est à l'origine de nombreuses inondations sur sa partie aval.

#### **LA RETENUE D'EAU DE CODOLE**

Le barrage de Codole représente le seul point d'eau existant sur la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna. Créée artificiellement, le **barrage de Codole** a modifié le régime hydrologique du Reginu ainsi que les milieux autour. Celui-ci est situé à 10 km d'Ile Rousse, sur les trois communes de Speloncato, Santa Reparata di Balagna (au Sud-Est) et Feliceto.

Cet ouvrage a été édifié, au début des années 80, par la SOMIVAC et était destiné à la desserte en eau brute et potable (après traitement) du secteur Est de Balagne. Il constituait, alors, le plus grand plan d'eau douce de la Balagne et de la côte occidentale de l'île.

La retenue est aujourd'hui reconnue pour son intérêt écologique (gestion du Conservatoire d'espaces naturels de Corse, notamment) et est appréciée des habitants qui peuvent s'y promener.

Toutefois, des problèmes en termes de débit en aval du Reginu sont constatés avec une alimentation en eau très réduite.

La ripisylve en amont du lac, bordée d'aulnes, est remarquable et a rôle important pour la biodiversité ainsi que la qualité des eaux sur la commune

#### **QUALITÉ DES MASSES D'EAU ET SDAGE DE CORSE**

##### **Un territoire inclus dans le bassin versant du Reginu**

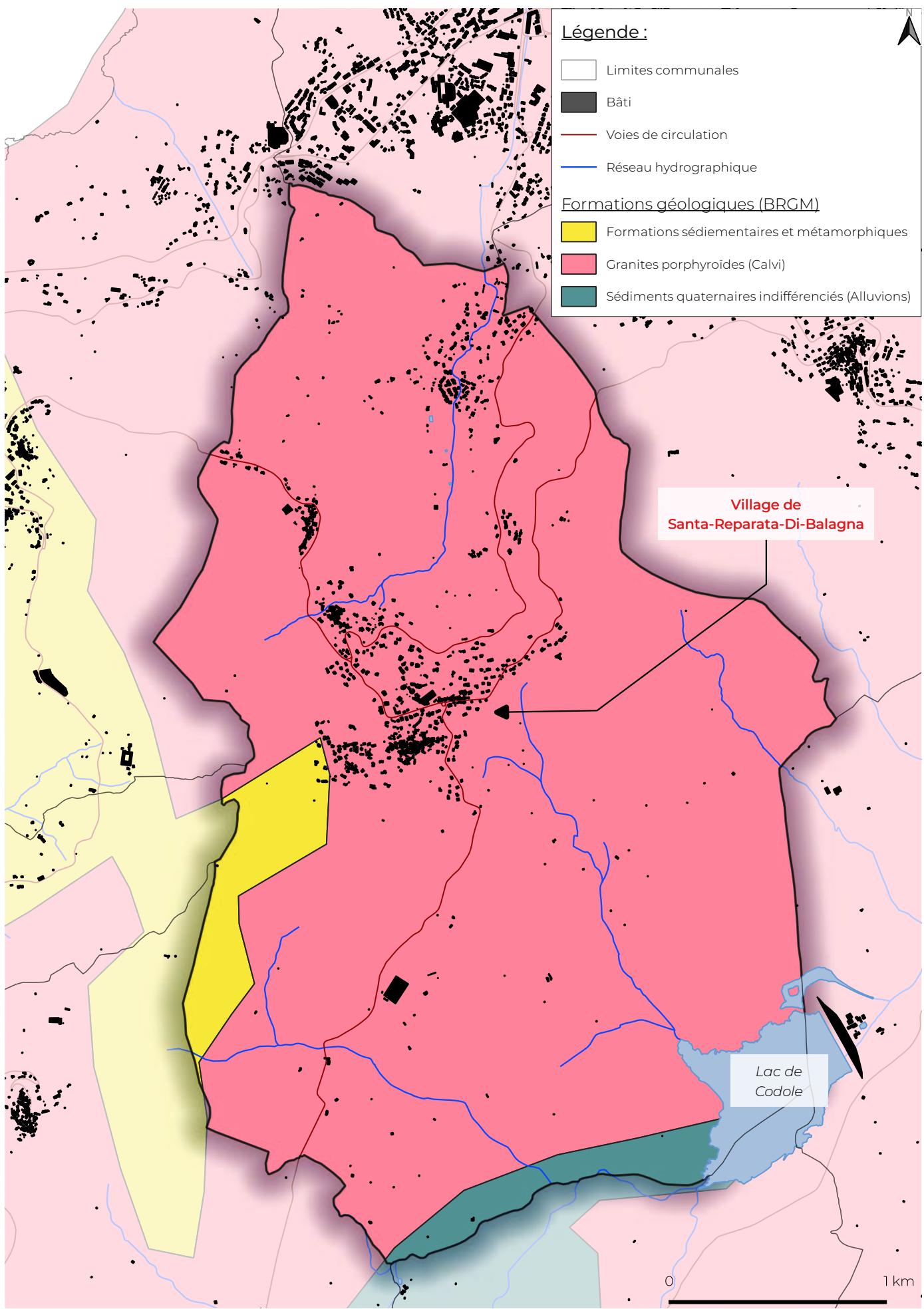
D'après le SDAGE de Corse, la commune est incluse au sein du **bassin versant du Reginu (CR\_21\_30)**. D'une superficie de 137 km<sup>2</sup>, il inclut donc l'ensemble des rivières et cours d'eau du bassin versant, ainsi que leurs affluents.

Le réseau hydrographique de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna appartient, dans sa très grande majorité, à la masse d'eau superficielle dite du « **ruisseau de Piano** » (**FRER10184**). À noter néanmoins que les cours d'eau localisés au niveau du lac de Codole font quant à eux partie de la masse d'eau dite de la « **retenue de Codole** » (**FREL135**).

##### **Qualité des cours d'eau superficiels**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Corse (SDAGE Corse) énonce, comme objectif principal, vouloir atteindre le bon état de l'ensemble des masses d'eau insulaire. À l'instar des autres SDAGE, celui de Corse répond à la DCE (Directive Cadre Eau adoptée en 23 octobre 2000). Cette dernière a pour fonction de garantir une cohérence législative de la gestion de l'eau suivant une logique de développement durable.

Le SDAGE de Corse fait donc état de la qualité des masses d'eau sur l'île. Concernant le bassin versant du Revincu, le **document énonce le bon état écologique et chimique des masses**



Formations géologiques de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna

(Source : BRGM)

## **d'eau suivante : « ruisseau de Piano » et « retenue de Codole ».**

En l'absence de modification significative du territoire, le réseau hydrographique devrait maintenir son état quantitatif sur la commune de Santa Reparata di Balagna avec un problème de débit en aval du Reginu qui reste à résoudre.

Toutefois, l'absence de document de gestion réglementaire (type SAGE) ou contractuel (type contrat de milieu) pourrait encore permettre la réalisation de certains projets qui pourraient porter atteinte à l'hydrologie globale sur la commune.

### **La qualité des eaux de baignade**

D'après l'ARS, les eaux de baignade font l'objet d'une surveillance sanitaire spécifique, à l'aide de la mise en place d'une politique de contrôle régulière.

Il n'existe aujourd'hui aucun relevé sur la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna (aucun espace de baignade n'y étant référencé par l'ARS<sup>2</sup>). Néanmoins, il est bon de noter que la qualité de l'eau au niveau du pont de Lozari (proche de l'embouchure du Fiume di Regino, est indiquée comme étant « excellente » à l'été 2021.

### **Les eaux souterraines de la commune**

La commune de Santa-Reparata-Di-Balagna est concernée par la **masse d'eau souterraine « Socle Corse ancienne granitique + formations volcaniques Cintu, Bastelica et Bavella »**, définie en fonction de la nature géologique des formations et de celle des écoulements.

La masse d'eau s'étend sur la partie occidentale de la Corse, du Désert de l'Agriate à Bonifacio en excluant le secteur Nord-Est y compris le Cap Corse et centre Est. Cette dernière couvre plus des 2/3 de l'île avec une superficie à l'affleurement de 6074 km<sup>2</sup>.

## Climat et la qualité de l'air

### **LE CLIMAT**

Sur le plan climatique, la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna s'inscrit dans un climat méditerranéen marqué par un important déficit hydrique et des températures élevées en été, conditions à l'origine d'une forte sécheresse estivale. À noter néanmoins que les espaces de montagne comme ceux de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna bénéficient d'accalmies durant les épisodes de forte chaleur par rapport aux espaces de plaine et bord de mer. Des précipitations soutenues sont le plus souvent relevées durant les mois d'octobre et novembre.

Ainsi, cette région est soumise à de brusques variations thermiques et à des vents assez fréquents. Les vents dominants sont généralement d'origine occidentale (U Libecciu), Nord (À Tramuntana) et Nord-Ouest (U Maestrale). Les étés sont généralement secs et ensoleillés.

Les espaces urbanisés, localisés en altitude dans la partie Nord de la commune et exposés suivant une orientation Nord, sont souvent les premiers à être soumis aux variations de température et aux vents violents. Compte tenu de la sécheresse en période estivale et des vents parfois violents, la végétation est soumise à de grands risques d'incendie.

L'automne reste en général agréable et ensoleillé et s'achève par de fortes averses, des pluies orageuses méditerranéennes torrentielles.

---

2 D'après le site : <https://baignades.sante.gouv.fr>

### Légende :

Limites communales

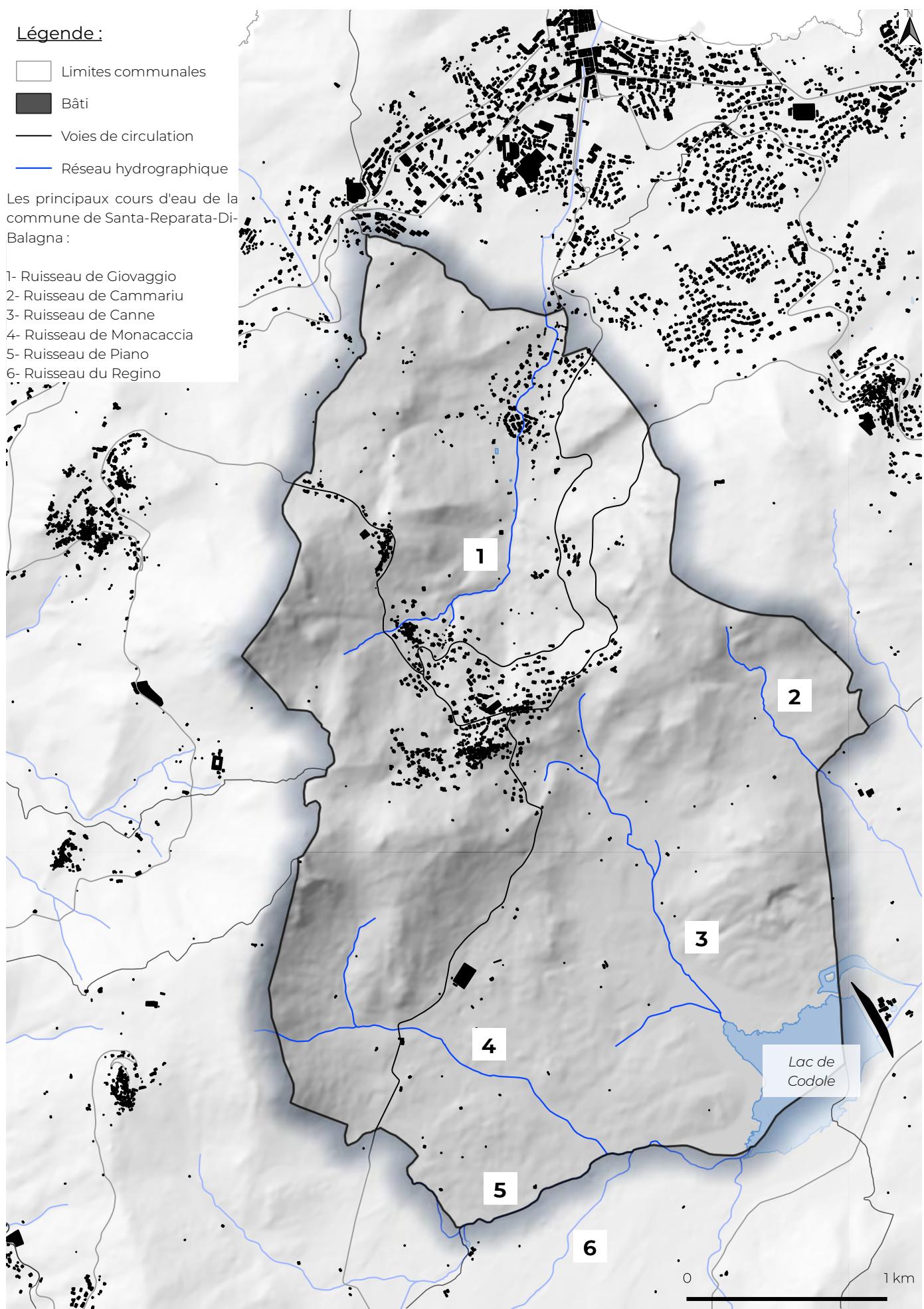
Bâti

Voies de circulation

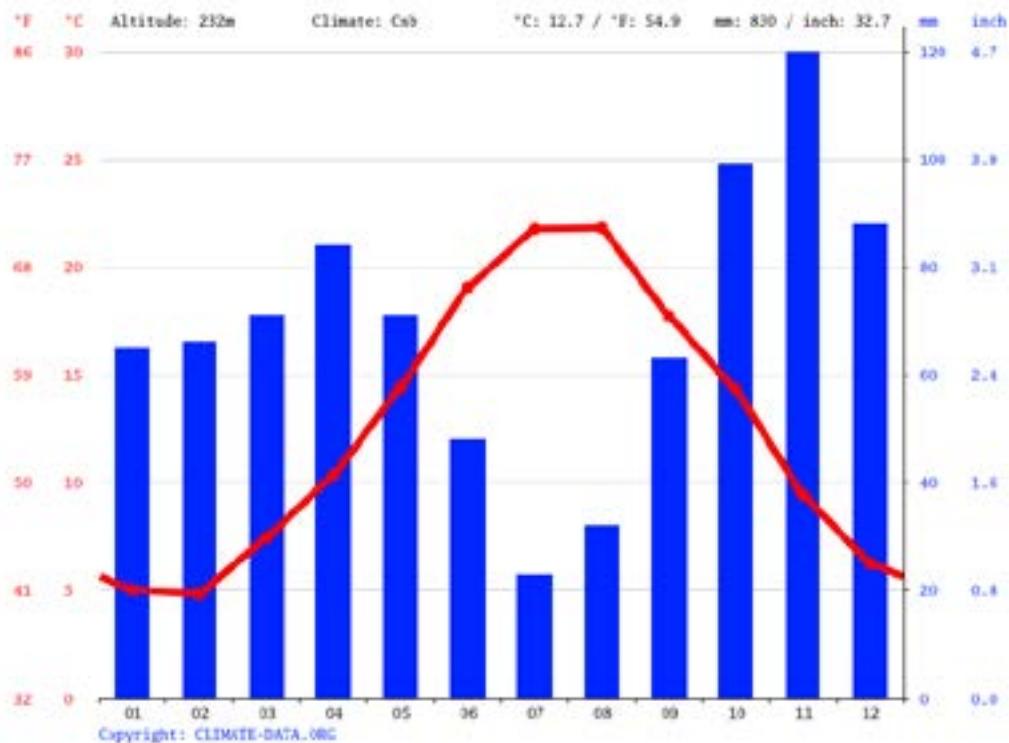
Réseau hydrographique

Les principaux cours d'eau de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna :

- 1- Ruisseau de Giovaggio
- 2- Ruisseau de Cammariu
- 3- Ruisseau de Canne
- 4- Ruisseau de Monacaccia
- 5- Ruisseau de Piano
- 6- Ruisseau du Regino



Réseau hydrographique de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna



Graphique : Diagramme ombrothermique  
(Source : <https://fr.climate-data.org>)

D'après le graphique précédent, on peut observer que le mois le plus sec de l'année est juillet, tandis que les températures fluctuent de près de 15 ° sur l'ensemble de l'année.

### LA QUALITÉ DE L'AIR

Les sources à l'origine des pollutions atmosphériques peuvent être naturelles (océans, flore, etc.) ou anthropiques (industries, transport, chauffage, etc.).

Les principaux polluants sont :

- Le dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ );
- Le monoxyde de carbone (CO);
- Les oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ );
- Les particules en suspension (PM10);
- Les composés organiques volatils (COV);
- L'ozone ( $\text{O}_3$ );
- Les métaux lourds.

La Corse a adopté en 2007 son Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA), avec la contribution de l'association Qualitair Corse. Le Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) a été validé

également.

Les données actuellement disponibles sur la qualité de l'air en Corse concernent principalement les alentours de Bastia, d'Ajaccio et des centrales thermiques.

Les deux centrales thermiques d'EDF constituent la principale source fixe des émissions polluantes : leurs émissions correspondent ainsi à 80 % de l'émission en oxydes d'azote sur l'ensemble de la Corse.

La commune de Santa-Reparata-Di-Balagna est localisée à une distance conséquente des stations de mesure de la société Qualitair. Ces installations sont toutes implantées au niveau des secteurs urbanisés (urbains et périurbains) de Bastia, Corte et Ajaccio.

Néanmoins, la dernière campagne de surveillance du NO<sub>2</sub> en zone rurale au niveau de Calvi et Ile-Rousse démontre que « *Les oxydes d'azote (NOx), dont le NO<sub>2</sub>, sont une source croissante de la pollution de l'air.*

## **B) La gestion de l'eau et des effluents domestiques à Santa-Reparata-Di-Balagna**

### La gestion de l'alimentation en eau potable (AEP) de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna

L'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC) assure l'approvisionnement et la gestion en eau potable d'une très large partie des communes de Balagne, à partir de plusieurs ressources interconnectées (Aquifères de la Figarella et Reginu, Prise gravitaire de la Figarella, Barrage de Codole). C'est le cas de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna : **l'OEHC est en charge, depuis le 1er avril 2020, de la gestion du service public d'eau potable de la Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne<sup>3</sup>.**

#### **LE RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)**

D'après le Diagnostic du réseau d'AEP réalisé en 2009, **l'eau utilisée pour l'alimentation en eau potable provient soit du barrage de Codole, soit de la source de Salvi** (localisée sur la commune de Sant'Antonino à plus de 520 mètres d'altitude).

Concernant le barrage de Codole, cet ouvrage est destiné à la desserte en eau brute et potable (après traitement) du secteur Est de Balagne. Cet ouvrage a fait l'objet d'une régularisation administrative au titre de l'alimentation en eau potable. L'arrêté qui en découle est l'arrêté n° 98-5114 du 16 octobre 1998. Celui-ci définit trois périmètres de protection du plan d'eau immédiat, rapproché et éloigné.

La ressource ainsi prélevée est ensuite écoulée par un réseau d'adduction vers différents réservoirs, où elle est stockée et traitée. Un réseau de distribution permet ensuite d'acheminer l'eau potable à chacun des secteurs urbanisés de la commune :

- **Le réservoir de Santa-Reparata Haut Service de l'OEHC** : sur les 1 500 m<sup>3</sup> dont dispose le réservoir, 750 m<sup>3</sup> sont ensuite dirigés vers le village de Santa-Reparata-Di-Balagna (le

<sup>3</sup> D'après le site de la Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne : <https://www.lisu-la-balagna.fr>

reste de l'eau stockée est délivrée à Monticello) ;

- **Le réservoir de Santa-Reparata-Bas Service de l'OEHC** (1500 m<sup>3</sup>)
- **Le réservoir d'Occiglioni** (capacité de 180 m<sup>3</sup>) qui alimente les espaces urbanisés d'Occiglioni et Palmento.
- **Les réservoirs d'Alzia 1 et 2 ;**
- **Le réservoir de San Bernardinu.**

Les canalisations de distribution de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna représentent 11 182 ml. Elles sont pour la plupart en PVC (78% du réseau). Seul les conduites du secteur de distribution desservant les zones urbanisées d'Occiglioni et de Palmento sont en ciment (recouvrement en amainte).

#### **BESOIN ET CONSOMMATION D'EAU POTABLE À SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA**

D'après le dernier recensement de l'INSEE datant de 2018, 1001 personnes vivent à Santa-Reparata en période hivernale (période considérée comme creuse). Cette donnée permet de calculer le besoin quotidien en eau potable par habitant (sur la base de 0,25 m<sup>3</sup> d'eau consommé par jour), soit 250,25 m<sup>3</sup>/jour.

Le tableau suivant reprend les besoins en eau potable au cours d'une année en distinguant les 2 périodes d'occupation (creuse et estivale) :

Période	Population	Besoin quotidien (m <sup>3</sup> /jour)	Besoin par période (m <sup>3</sup> )
<i>Creuse (hivernale)</i> octobre - avril	1 001	250,25	52 552,5
<i>Pleine</i> <i>(pointe estivale)</i> mai - septembre	4 004	1 001	150 150
<b>Besoin annuel</b>			202 702,5

#### **DIAGNOSTIC ET SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉSEAU**

Le Diagnostic et le Schéma Directeur d'AEP ont été rédigés en 2009 par la Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagna. Le Diagnostic indique alors que les réservoirs de Santa-Reparata Haut Service et de San Bernardinu sont en bon état général. Les réservoirs de Santa-Reparata Bas Service et d'Occiglioni sont mentionnés comme étant en bon état. A l'inverse, les réservoirs d'Alzia 1 et 2 sont relevés comme étant à l'abandon par le Diagnostic d'AEP.

#### L'assainissement collectif

**La gestion des effluents domestiques de la commune de Santa-Reparata-di-Balagna est assurée par la société Kyrnolia.**

**La gestion de l'assainissement de la commune est majoritairement collective, avec un**

**réseau de tout-à-l'égoût qui permet le raccordement des habitations au niveau du Nord et de la zone centrale du territoire). La gestion individuelle concerne plus le Sud du territoire.** En tout, la commune comprend 14 kms de réseaux de canalisations spécifique aux eaux usées domestiques : il s'agit d'un réseau principalement en PVC (72%) et Fibrociment (22%), les diamètres variant entre 63 et 400 mm.

La commune de Santa-Reparat-di-Balagna possède un seul poste de refoulement, ce dernier collectant les eaux usées de quelques habitations du quartier Canne (à l'Est du village) pour les refouler sous le village au Nord Est.

Aucune station d'épuration n'est répertoriée sur la commune. **Santa-Reparta-Di-Balagna dépend de la station d'épuration intercommunale de l'île Rousse** d'une superficie de 5 200 m<sup>2</sup>. Elle permet le traitement de 30 000 équivalent habitants (EH) et se caractérise par un débit de référence estimé à 5 250 m<sup>3</sup>/jour.

Cette station reçoit ainsi les eaux usées de plusieurs communes de Balagne : on parlera de réseau intercommunal. Concernant Santa-Reparata-Du-Balagna, **le réseau d'assainissement de la commune est ainsi relié à une partie de ce réseau intercommunal**, au niveau des :

- « **Bassin Versant 5** » (BV5), où s'écoulent les effluents domestiques issus de la partie centrale de la commune (soit le village de Santa-Reparata-Di-Balagna);
- « **Bassin Versant 6** » (BV6), où arrivent les effluents domestiques en provenance du Nord de la commune.

Ces effluents concernent ceux domestiques, de campings, de gites et hôtels, de restaurants, des commerces, etc. Aucun effluent d'origine industrielle n'est noté.

Concernant le traitement :

- Les prétraitements (dégrillage, dessablage, déshuileage, tamisage) assurant l'élimination des déchets grossiers, des sables et des graisses; et le traitement primaire physico-chimique (coagulation, floculation, décantation lamellaire) sont dimensionnés pour une capacité de 30 000 EH avec un débit de pointe de 450 m<sup>3</sup>/h;
- Le traitement secondaire biologique par bio filtration est dimensionné pour une capacité de 25 000 EH avec un débit de pointe de 380 m<sup>3</sup>/h.

Autorisée en 2004 et mise en service en 2006, la station atteignait en 2012 une charge maximale de 23 750 EH, avec un débit entrant moyen de 2017 m<sup>3</sup>/jour et une production de boues de l'ordre de 260 TMT/an traités (épaisseur, stabilisation, déshydratation). La totalité des boues était compostée en 2012.

La cartographie présentée dans en pagess suivante, extraites du Diagnostic du réseau d'assainissement (2012), illustre les éléments précédents.

#### **L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

**La gestion individuelle des eaux usées est réalisée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne.**

Au total, 42 dispositifs d'assainissement non collectif sont identifiés sur la commune, soit 27 % de la part de ces assainissements sur la Communauté de communes.

Ces dispositifs sont situés :

- En dehors des zones urbanisables (zones naturelles ou zones agricoles) qui ne sont pas desservies par le réseau de collecte des eaux usées ;
- Dans les zones urbanisables, dans des zones mal desservies par le réseau de collecte (en contrebas des réseaux, etc.).

L'enquête menée par l'ancienne Communauté de communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse montre que 25 % des dispositifs non collectifs sont équipés de puits d'infiltration et que 10 % des dispositifs doivent être réhabilités, car ils présentent des risques de pollution.

Autour du village, les pentes sont importantes et la mise en place de dispositifs n'est pas aisée. En revanche, dans la zone de Monacaccia (Toro) et de Noce, des pentes faibles et douces sont idéales pour mettre en place l'assainissement individuel (alors qu'une station d'épuration peut poser problème : intégration paysagère, risque de pollution, etc.).

**Le réseau au Sud du village de Santa Reparata di Balagna n'est pas raccordé au réseau intercommunal d'assainissement** (rejet dans un champ en contrebas). Les débits enregistrés apparaissent très faibles (compris entre 0 et 2 min 3 s/h) et assez réguliers dans le temps ; les débits nocturnes sont nuls ou quasi-nuls avec une absence d'Eaux claires parasites permanentes. Ce réseau ne semble pas être sujet à des infiltrations d'eaux claires parasites permanentes.

#### **DIAGNOSTIC ET SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Le Diagnostic du réseau d'Assainissement de la commune de Santa-Reparata-di-Balagna a été réalisé en 2012.

#### La gestion des eaux pluviales

La question de la gestion des eaux pluviales au niveau d'une commune telle que celle de Santa-Reparata-di-Balagna est une question importante. L'ensemble de sa partie Nord est urbanisée ; les constructions s'étalent le long des versants de la vallée en direction de la commune de l'Île-Rousse. Cette dernière, localisée en partie aval, recueille donc les eaux usées des espaces en amont.

Cette configuration spatiale peut ainsi être source de problématiques liées aux inondations, notamment au niveau de la ville d'Île-Rousse, espace urbanisé en bord de mer. Cet espace est ainsi pourvu d'équipements permettant de récupérer les eaux pluviales, ces déversoirs d'orage étant localisés en bord de mer, près du poste de refoulement Sottu Mare (lui-même équipé d'un trop-plein).

Ainsi, le bon écoulement des eaux pluviales, notamment en cas de fortes précipitations, est primordial sur la commune de Santa-Reparata-di-Balagna. Un seul ouvrage de délestage des eaux usées est référencé dans sa partie Nord, permettant de collecter le trop-plein du regard amont du poste de refoulement Canne. Le diagnostic du réseau d'Assainissement de la commune identifie par ailleurs cet ouvrage comme déversoir d'orage.

## C) Le milieu naturel

### Un territoire à dominance naturelle

Le territoire de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna possède encore une large part de son territoire recouvert par des formations forestières : **près de 80 % de la superficie communale est occupé par des forêts** de feuillus et des chênaies.

**Le bâti n'occupe que 1 % de la commune.** Les espaces ouverts se développent sur près de 20% du territoire, et sont majoritairement situés au Sud de la commune, près des rives du lac de Codole et le long des pentes de l'arrête montagneuse (au Sud du village de Santa-Reparata-Di-Balagna). Ces espaces sont ainsi ceux choisis préférentiellement pour la réalisation de l'activité agropastorale sur le territoire.

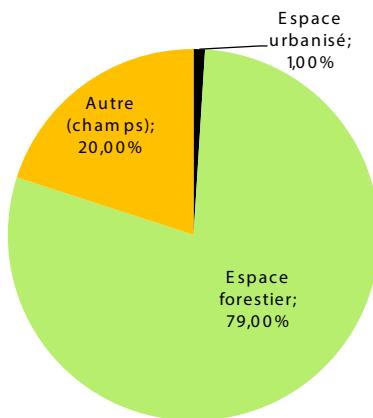
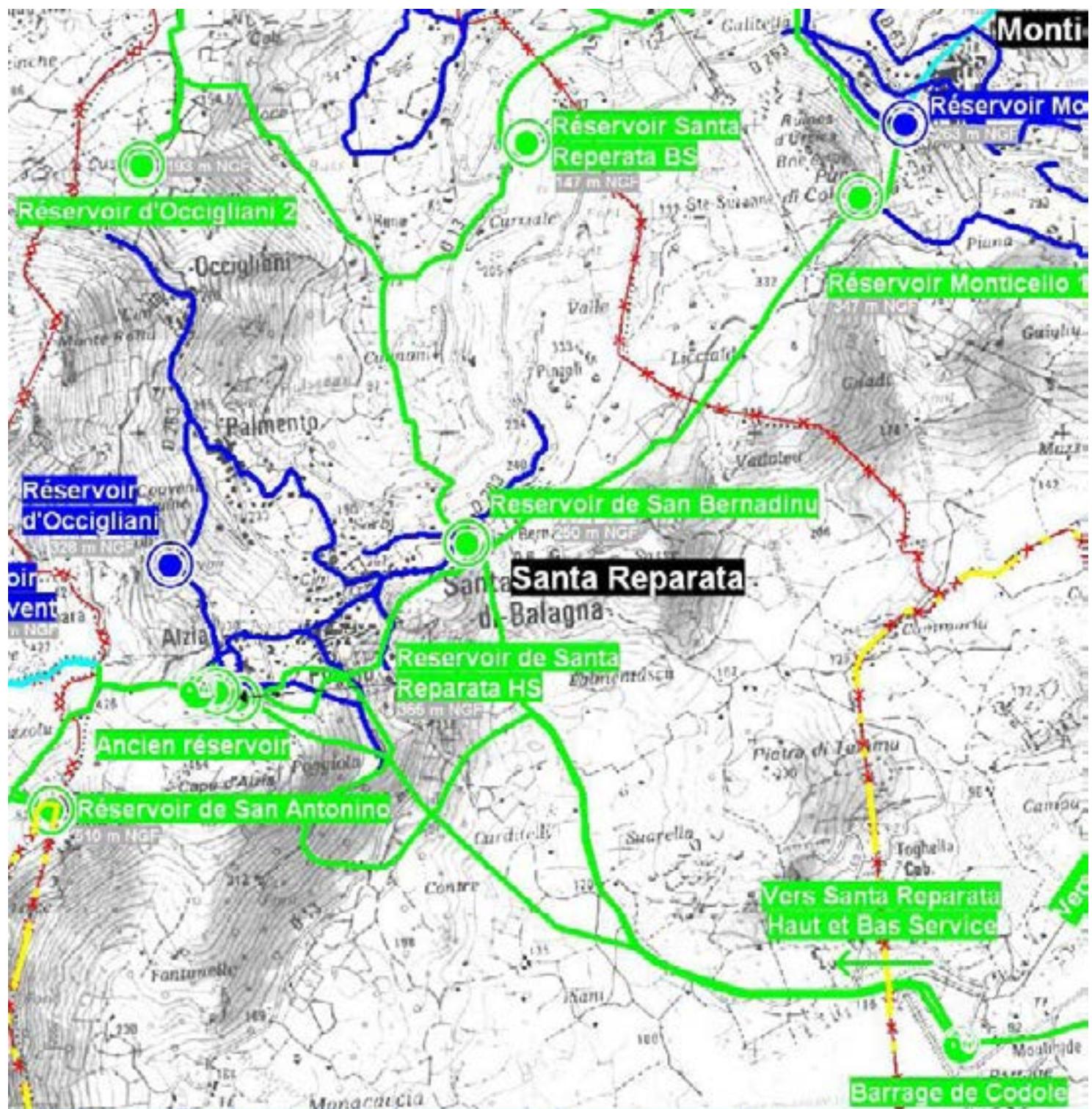


Tableau : Proportion des différentes occupations du sol à Santa-Reparata-Di-Balagna

(Source : BD FORET)

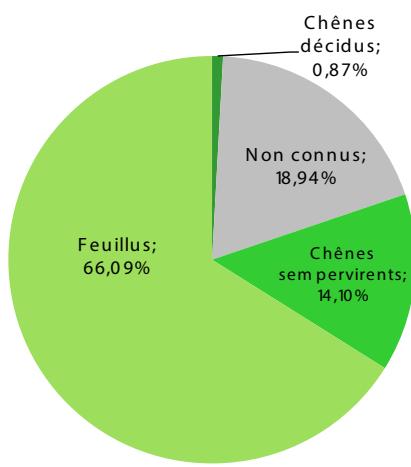
Si l'on s'intéresse de façon plus spécifique aux espaces forestiers, plusieurs essences d'arbres et de végétaux sont représentées au niveau de la commune : des **feuillus** (66 %), quelques **essences non connues** (18 %), des **chênes sempervirents** (14 %) et quelques **chênes décidus** (moins de 1 %).



Extrait de la carte synoptique du réseau d'AEP de la Communauté de commune de l'Ile-Rousse Balagne (Source : Schéma Directeur du réseau AEP, 2009)

Le graphique ci-dessous illustre la proportion de chacune des essences, et la carte présentée en page suivante illustre leur répartition sur la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna.

Ainsi, une très large part de la commune est recouverte par des forêts de feuillus, que l'on retrouve à toutes les altitudes. Le long des sommets du chaînon montagneux de la Cima di Sant'Angelo. Les chênaies se situent plus bas en altitude, et pour la plupart à l'extrême Nord de la vallée du Regino.



*Tableau : Proportion des différentes essences forestières à Santa-Reparata-Di-Balagna  
(BD FORET)*

### Les zonages d'inventaires et réglementaires

La commune de Santa-Reparata-Di-Balagna abrite plusieurs périmètres d'inventaire naturel et zones de protection naturelles :

- **Deux ZNIEFF de Type II : « Oliveraies et Boisements des collines de Balagne » et « Vallée du Regino »;**
- **La ZPS de la « Vallée du Regino » (FR9412007), également ZICO.**

#### **• LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES (ZNIEFF)**

Les Zones d'Intérêt Écologiques, Faunistiques et Floristiques représentent un inventaire décrivant et référençant l'ensemble des secteurs possédant un intérêt écologique. Concrètement, une ZNIEFF désigne un espace naturel peu modifié qui présente une biodiversité d'intérêt patrimonial. Débuté dans les années 80, l'inventaire ZNIEFF recouvre l'entièreté du territoire français et s'échelonne par région.

D'après le site de l'INPN<sup>4</sup>, les ZNIEFF se distinguent suivant deux types :

- Type I, désignant un espace homogène (écologiquement parlant) et caractérisé par présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional;
- Type II, désignant les grands ensembles naturels (fonctionnels ou paysagers) dont la richesse est plus riche que les alentours.
- 

4 <https://inpn.mnhn.fr>

Ces zonages n'ont pas de valeur d'opposabilité, mais a simplement été élaborée à titre d'avertissement pour les aménageurs en portant à connaissance la qualité écologique relevée à un moment donné.

Comme indiqué sur la cartographie en page suivante, la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna abrite plusieurs ZNIEFF, toutes de Type II :

- La **ZNIEFF des « Oliveraies et Boisements des collines de Balagne »**, qui regroupe d'anciennes anciennes oliveraies pour la plupart abandonnées, où l'on peut voir des arbres multiséculaires aux dimensions remarquables;
- La **ZNIEFF de la « Vallée du Regino »**. Initialement mise en place afin d'assurer le suivi et la protection du Milan Royal, elle est ensuite étendue depuis le cours d'eau du Regino (intérêt batracologique et herpétologique) et autour des mines de Lozari (intérêt chiroptérologique).

Comme le démontre la cartographie en page suivante, il est important de souligner que plusieurs espaces sont aujourd'hui artificialisés au niveau de la ZNIEFF de la « **Vallée du Regino** » : ils se situent principalement au niveau du village, le long de la ligne de crête.

Par ailleurs, le terrain de foot, situé en fond de vallée au Sud de la commune, a été réalisé au sein de cette ZNIEFF.

Ainsi, ces deux ZNIEFF restent encore bien préservées de l'urbanisation, bien qu'on observe cependant la risation de différents projets qui grignotent progressivement des espaces.

## LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau européen Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels (terrestres et marins), représente l'un des éléments centraux dans la protection, la préservation et la sauvegarde de la biodiversité. Ce réseau s'appuie sur les Directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992) qui visent à « assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. »<sup>5</sup>

Afin de réaliser au mieux ses objectifs et de s'adapter aux spécificités locales, le réseau Natura 2000 comprend plusieurs catégories d'espaces protégés :

- Les Zones de Protection Spéciales [ZPS] qui concernent spécifiquement la protection des aires de reproduction, de mue et/ou d'hivernage de certains oiseaux migrateurs. Les ZPS se réfèrent donc aux espèces inscrites dans la Directive Oiseaux;
- Les Zones Spéciales de Conservation [ZSC] qui visent à la protection [plus globale] d'espaces animale et végétale figurant dans la Directive Habitats.

La commune de Santa-Reparata-Di-Balagna est concernée par la **ZPS de la « Vallée du Regino » (FR9412007)**.

D'après le site de l'INPN, cette ZPS est en majorité recouverte par des prairies semi-naturelles humides et des prairies mésophiles améliorées. Elle inclut de nombreuses oliveraies, dont celles

---

<sup>5</sup> D'après le site de l'INPN : [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

visibles au niveau de la ZNIEFF de Type II de la « Vallée du Regino » au niveau de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna.

Fortement impactée par la déprise pastorale, cette ZPS est également référencée comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) de par la présence du Milan Royal.

De manière identique à la ZNIEFF « Vallée du Regino », certaines constructions et le stade de foot sont localisés au sein de cette ZPS.

#### La Trame Verte et Bleue (TVB)

##### DÉFINITION ET ENJEUX DE LA TVB À L'ÉCHELLE DE LA CORSE

###### Éléments de définition et intérêt

La Trame Verte et Bleue (en abréger TVB) est un outil d'aide à la préservation de l'environnement et à l'aménagement du territoire, son objectif étant d'allier les deux. Découlant du Grenelle de l'Environnement (2007), cette démarche « vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échange sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.»<sup>6</sup>.

Cet outil contribue donc à l'amélioration de l'ensemble des continuités aquatiques et terrestres ayant été identifiées par les Schémas de Cohérences Territoriaux, Écologique et de planification spatiale de l'Etat et des collectivités. Les TVB s'appliquent donc à l'ensemble du territoire national, excepté au milieu marin.

Par définition, les TVB sont donc des réseaux formés par des éléments identifiés comme étant des continuités écologiques. En Corse, le document de référence concernant l'aménagement du territoire demeure le PADDUC (qui vaut Schéma régional de Cohérence Ecologique).

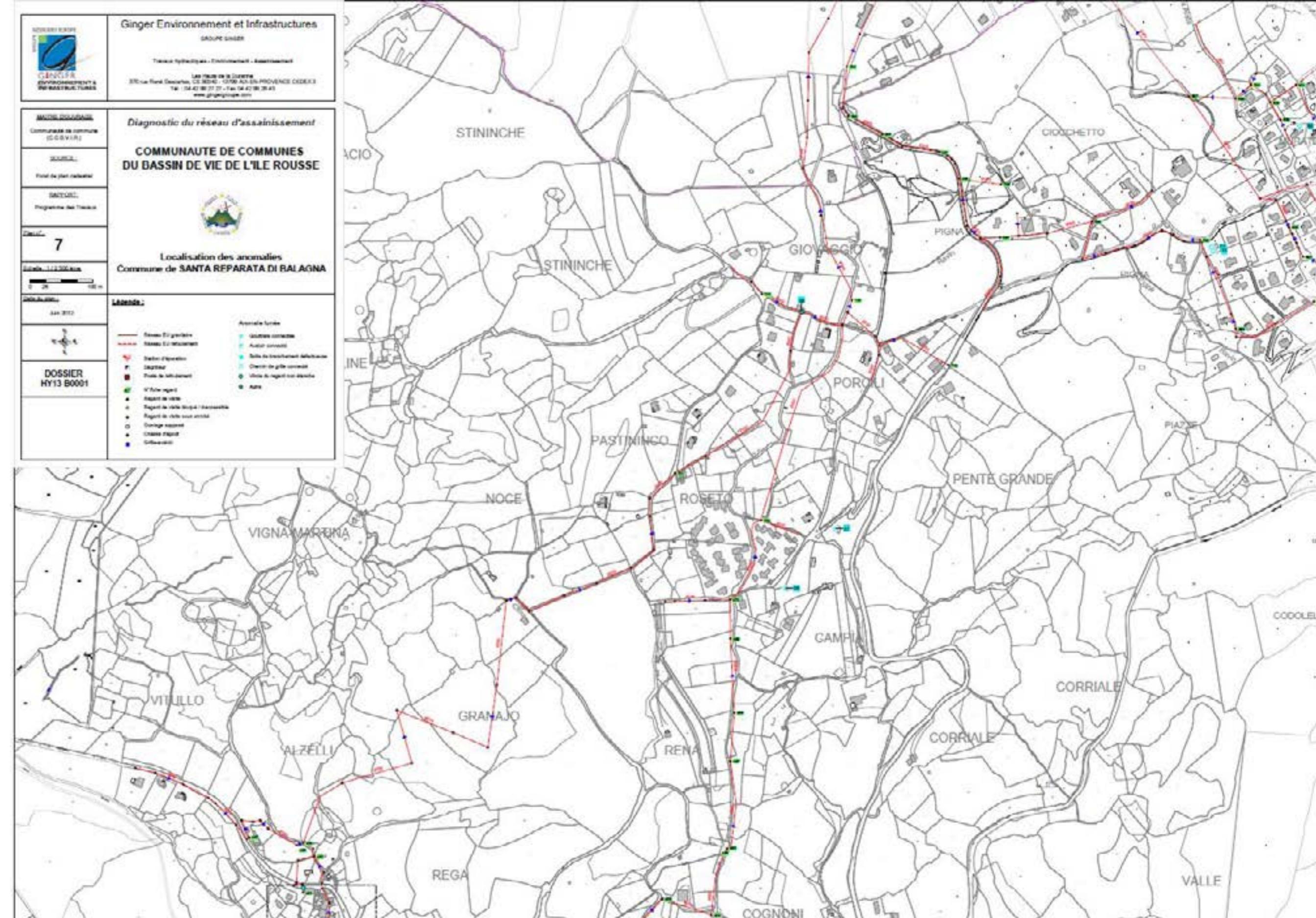
Véritable plus-value aux politiques environnementales existantes, la TVB met en valeur et assure la cohésion de dispositifs publics et réglementaires existants (Natura 2000, ZNIEFF, Espace boisé classé, etc.)

La TVB fédère les différents usagers du territoire : élus, aménageurs, citoyens... et intègre les problématiques socio-économiques présent. Outil adapté et complet pour la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire, la TVB rend de nombreux services collectifs et constitue l'ossature du projet d'aménagement, garantissant la cohérence du territoire. C'est pourquoi elle doit être partie intégrante du projet d'urbanisme.

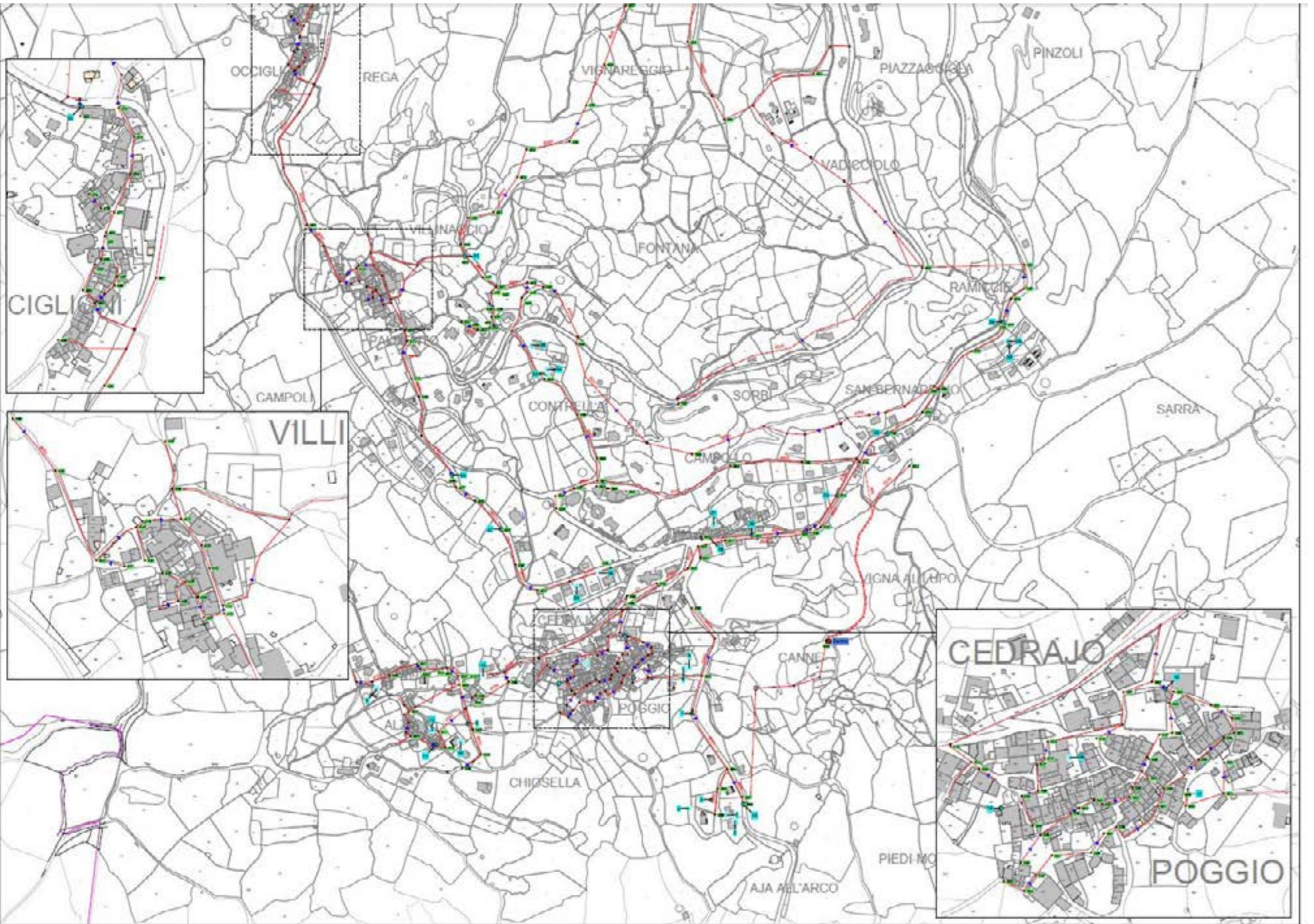
Les éléments de la Trame verte et bleue peuvent notamment orienter certaines décisions en matière d'aménagement, notamment en répondant aux enjeux de l'étalement urbain, du maintien d'une agriculture adaptée et économiquement viable.

Néanmoins, il semble important de préciser que cette trame ne vise pas à figer le territoire, mais plutôt à chercher un équilibre entre les espaces « naturels » et les espaces artificialisés en s'adaptant aux différents enjeux du territoire étudié.

<sup>6</sup> D'après le PADDUC (2015), Livret 5 : Évaluation Environnementale



Plan du Réseau d'assainissement collectif de la commune de Santa-Reparata-di-Balagna, partie 1/2 (Source : Extrait de la carte des anomalies du réseau, Diagnostic du réseau d'assainissement, 2012)



Plan du Réseau d'assainissement collectif de la commune de Santa-Reparata-di-Balagna, partie 1/2 (Source : Extrait de la carte des anomalies du réseau, Diagnostic du réseau d'assainissement, 2012)

## Contexte réglementaire

La loi précise cette définition de la trame verte et bleue comme suit (article L.371-1) :

«La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural :

- ✓ Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique;
- ✓ Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques;
- ✓ Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article
- ✓ Prendre en compte la biologie des espèces sauvages;
- ✓ Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages
- ✓ Améliorer la qualité et la diversité des paysages»

Cette même loi demande la prise en compte de ces trames vertes et bleues (TVB) à différents échelons :

- ✓ National, au travers de l'élaboration d'un document-cadre intitulé «Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques»;
- ✓ Régionaux, les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) doivent prendre en compte et appliquer les orientations nationales définies au niveau national, ainsi que prendre en compte les dispositions des SDAGE;
- ✓ Enfin, supra-communal, et communal, les documents de planification doivent appliquer ces dispositions et définir les TVB présentes sur leur territoire.

## Les éléments composants la TVB

Par définition, les TVB sont donc des réseaux formés par des éléments identifiés comme étant des continuités écologiques. En Corse, le document de référence concernant l'aménagement du territoire demeure le PADDUC (qui vaut Schéma régional de Cohérence Ecologique). Ce dernier, ainsi que le Centre de ressources pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue en France<sup>7</sup> précise tous deux que la définition de la TVB passe par celle de ces composantes.

Les réseaux correspondent donc aux :

- **Réservoirs de biodiversités :**

Ils désignent les milieux présentant un intérêt écologique particulier. La diversité écologique d'un espace identifié comme réservoir doit donc être la plus riche possible et/ou la mieux représentée. À noter également que, pour être qualifié de réservoir, le milieu en question doit permettre aux espèces d'y effectuer l'entièreté ou une partie notable de leur cycle de vie (par exemple, leur reproduction). Des éléments comme les ZNIEFF sont donc à considérer comme réservoir dès lors que l'on établit la TVB au niveau d'un territoire donné.

Le terme de réservoir est utilisé de manière pratique pour désigner les espaces naturels et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité, au sens de l'article L. 371-1 du Code de l'environnement.

- Corridors écologiques :

Un corridor désigne une voie de déplacement entre des réservoirs par les espèces. Ces connexions peuvent désigner des milieux naturels à part entière, ou bien des espaces semi-naturels, des formations végétales linéaires ou ponctuelles... Un corridor peut donc prendre plusieurs formes :

- ✓ Structures linéaires : haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, etc. ;
- ✓ Structures en «pas japonais» : ponctuation d'espaces relais ou d'îlots refuges, mares, bosquets, etc. ;
- ✓ Matrices paysagères : type de milieu paysager, artificialisé, agricole, etc.

Un corridor pourra remplir différentes fonctions — permettant ou non le passage/la vie — selon l'espèce considérée. Le décret précise également que certains cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux ainsi que certaines zones humides constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, auxquels s'appliquent déjà, à la fois des règles de protection en tant que milieux naturels et des obligations de restauration de la continuité écologique.

À noter que, concernant les cours d'eau et les zones humides, ces derniers peuvent représenter à la fois des corridors écologiques et/ou des réservoirs de biodiversité. Cette double casquette induit le fait qu'ils doivent être traités de façon spécifique lorsqu'une TVB est établie.

Le site de l'INPN stipule par ailleurs que ces éléments (corridors et réservoirs) doivent être rattachés à d'autres espaces qualifiés de «sous-trames». Elles correspondent aux milieux boisés, milieux ouverts, milieux humides, cours d'eau et le cas échéant aux milieux littoraux. Les corridors et réservoirs de biodiversités sont donc inclus dans ces «sous-trames», formant une sorte de maillage constitutif de la TVB.

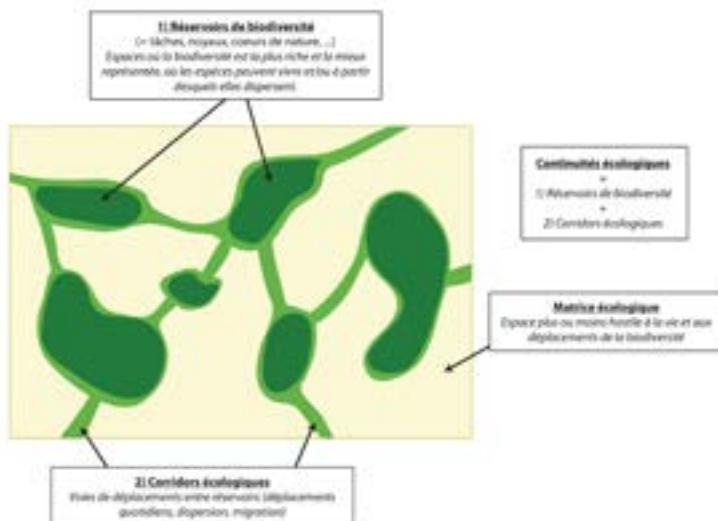


Schéma : Représentation théorique de l'organisation des composantes d'une TVB (Source : INPN)

Des menaces et obstacles, préexistants sur un territoire, sont également à prendre en compte. Voies de circulations (routes, chemins de fer...) et zones urbanisées sont autant d'éléments qui peuvent nuire aux différentes voies de circulations des espèces, ainsi qu'à la préservation des réservoirs. Ces éléments, qualifiés de zones et points de conflits, doivent donc être identifiés et aménagés en conséquence.

#### **LA TVB À L'ÉCHELLE MICRORÉGIONALE (BALAGNE)**

La richesse écologique de la Corse n'est aujourd'hui plus à démontrer. Existence d'un gradient bioclimatique du littoral vers la montagne intérieure, forte diversité d'habitats forestiers, réseau hydrographique conséquent et complexe, espèces endémiques... la Corse est une terre riche de son patrimoine naturel.

Un outil stratégique d'aménagement territorial tel que la TVB est donc particulièrement important sur l'île. Le PADDUC précise, en annexe, les principaux enjeux de la TVB à l'échelle de la Corse :

- La préservation et le maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés, ainsi que du fonctionnement de ce réseau biologique.
- L'amélioration et/ou la restauration des éléments précédents. Cet enjeu consiste donc en une «remise en état», ou bien d'une compensation vis-à-vis des dommages qui seront créés par des projets.

L'objectif est ainsi de proposer les outils et méthodes les plus adaptés en matière d'aménagement territorial, et en particulier concernant les documents locaux d'urbanisme.

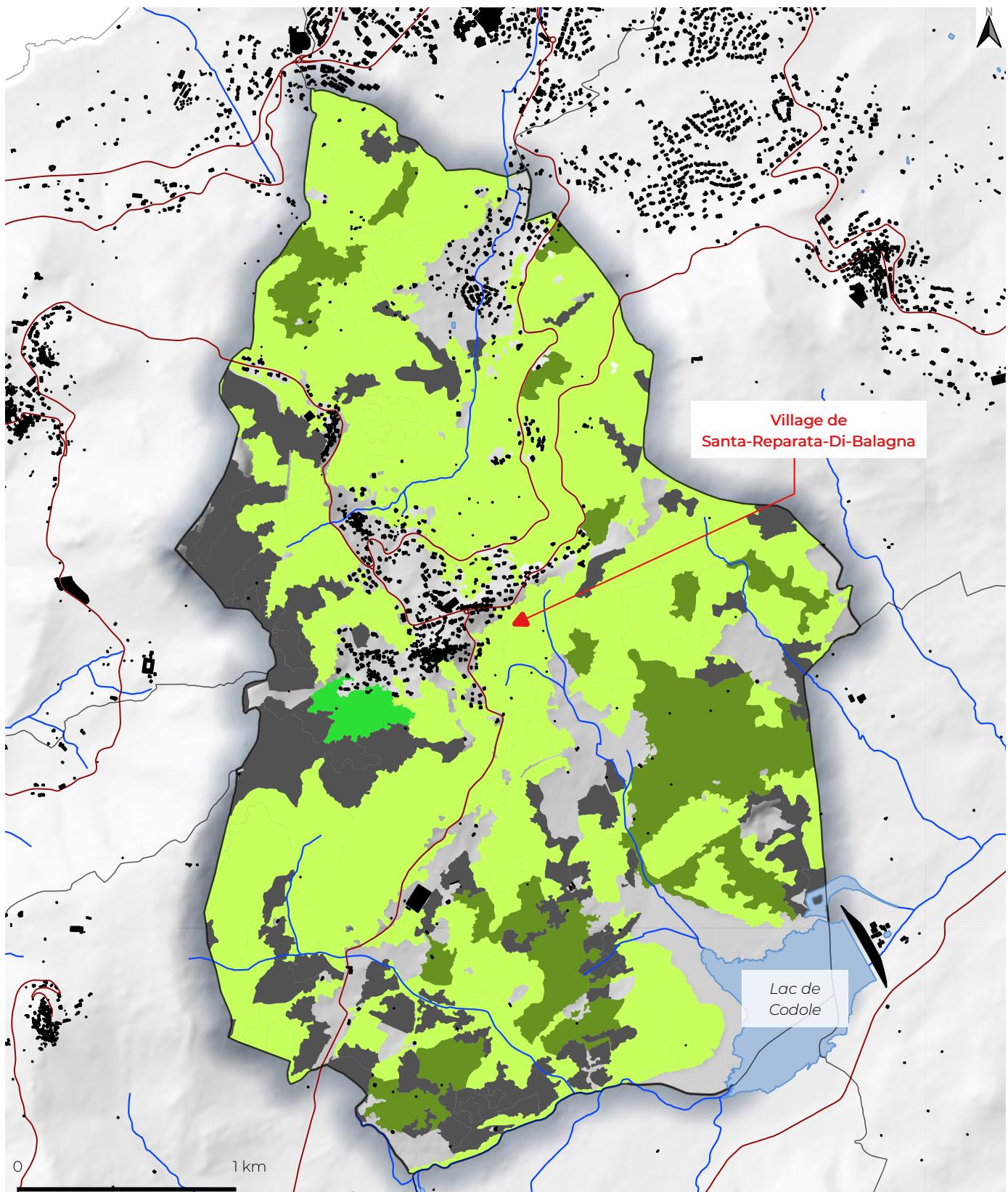
Pour ce faire, le PADDUC propose un découpage de l'île en secteurs classés par le document suivant l'urgence d'intervention. D'une part, les secteurs dits d'intervention «prioritaire» (où une action urgente doit s'effectuer rapidement), d'autre part ceux d'«importance» notable (où une action est requise, mais de façon moins urgente).

Des précisions sont apportées en annexe du PADDUC<sup>8</sup>. La carte ci-contre illustre les différents enjeux environnementaux au niveau de la microrégion de la Balagne, plus spécifiquement aux abords de l'Île-Rousse.

Cette microrégion demeure très largement soumise aux pressions foncières. La multiplication des constructions ces dernières années, accompagné d'une diminution des espaces dédiés à l'agriculture engendre une augmentation des consommations d'espaces naturels. La côte Ouest de la Corse est reconnue à la fois pour abriter un patrimoine environnemental d'exception et être l'objet d'une très forte spéculation immobilière (cette dernière ne cessant d'augmenter au fur et à mesure des années).

L'observation de la carte présentée en page suivante permet de relever plusieurs éléments importants plus spécifiquement au niveau territoire de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna. **Ce territoire inclut plusieurs zones dites de «forte pression urbaine» (traits rouges sur la carte ci-contre).** Ces couloirs se développent au Nord de la commune, autour des zones urbanisées préexistantes. Ils sont particulièrement développés autour du village

<sup>8</sup> Annexe 5 de la 3e partie : Objectifs et enjeux liés aux composantes de la Trame Verte et Bleue de Corse



#### Légende :

- Limites communales
- Bâti
- Voies de circulation
- Réseau hydrographique

- | <u>Formations végétales de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna :</u> |  |
|--|--|
| ■ Feuillus   |  |
| ■ Chênes décidus   |  |
| ■ Chênes sempervirents   |  |
| ■ Non Connus   |  |

Couverture végétale de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna (Source : BD Forêt)

de Santa-Reparata-Di-Balagna, au point d'entrer dans le prérimètre des Espaces Stratégiques Environnementaux (ESE).

Zones présentant un enjeux de préservation au sein d'un espace soumis à forte pression urbaine, les ESE résultent d'une volonté de maintient de la fonction biologique sur les communes soumises à un développement urbain important. **Sur la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna, les ESE (espaces cerclés de vert sur la carte ci-contre) représentent un important espace au Nord de la commune**, aux endroits où la pression foncière est la plus importante.

Par ailleurs, **le Sud de la commune comprend de nombreux Espaces Stratégiques Agricoles (ESA, représentés en jaune sur la carte ci-contre)**. Ils concernent ainsi l'espace situés entre le village et l'extrême Sud du territoire, témoignage de la fonction agricole notable des terrains localisés à cet endroit.

La commune de Santa-Reparata-Di-Balagne illustre ainsi cette dualité : bien que soumise à pressions foncières importantes en provenance des pôles urbanisés littoraux, elle est pourtant reconnue comme possédant un intérêt environnemental et agricole.

#### **LA TVB À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE DE SANTA-REPARATA-DU-BALAGNA**

La commune de Santa Reparata di Balagna présente une mosaïque d'espaces naturels et agricoles encore bien préservée à l'origine d'un patrimoine naturel riche qui bénéficie de diverses mesures visant sa préservation. En raison de sa faible urbanisation (1 % de la superficie communale), la majorité du territoire est occupé par les forêts et formations arborées (79 % de la superficie communale). Néanmoins, **la commune est soumise depuis maintenant plusieurs années à une augmentation de la pression foncière**, poussant à artificialisation des sols aux abords des villages, jusque dans le Nord de la zone Natura 2000.

Près de 20 % du territoire est néanmoins dédié aux activités agricoles, implantées majoritairement en plaine et aux abords des habitations dans la partie Nord de la commune.

Si l'on s'intéresse à la TVB à l'échelle de Santa-Reparata-Di-Balagna plus en particulier, plusieurs éléments peuvent être mis en évidence. La cartographie en page suivante illustre la proposition de TVB à l'échelle de cette commune.

#### **Les réservoirs de biodiversités de la Trame Verte et Bleue de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna**

Les espaces « naturels » et « semi-naturels » ainsi que les paysages parmi les plus remarquables du territoire sont ainsi délimités par différents zonages de protection, de gestion ou d'inventaire :

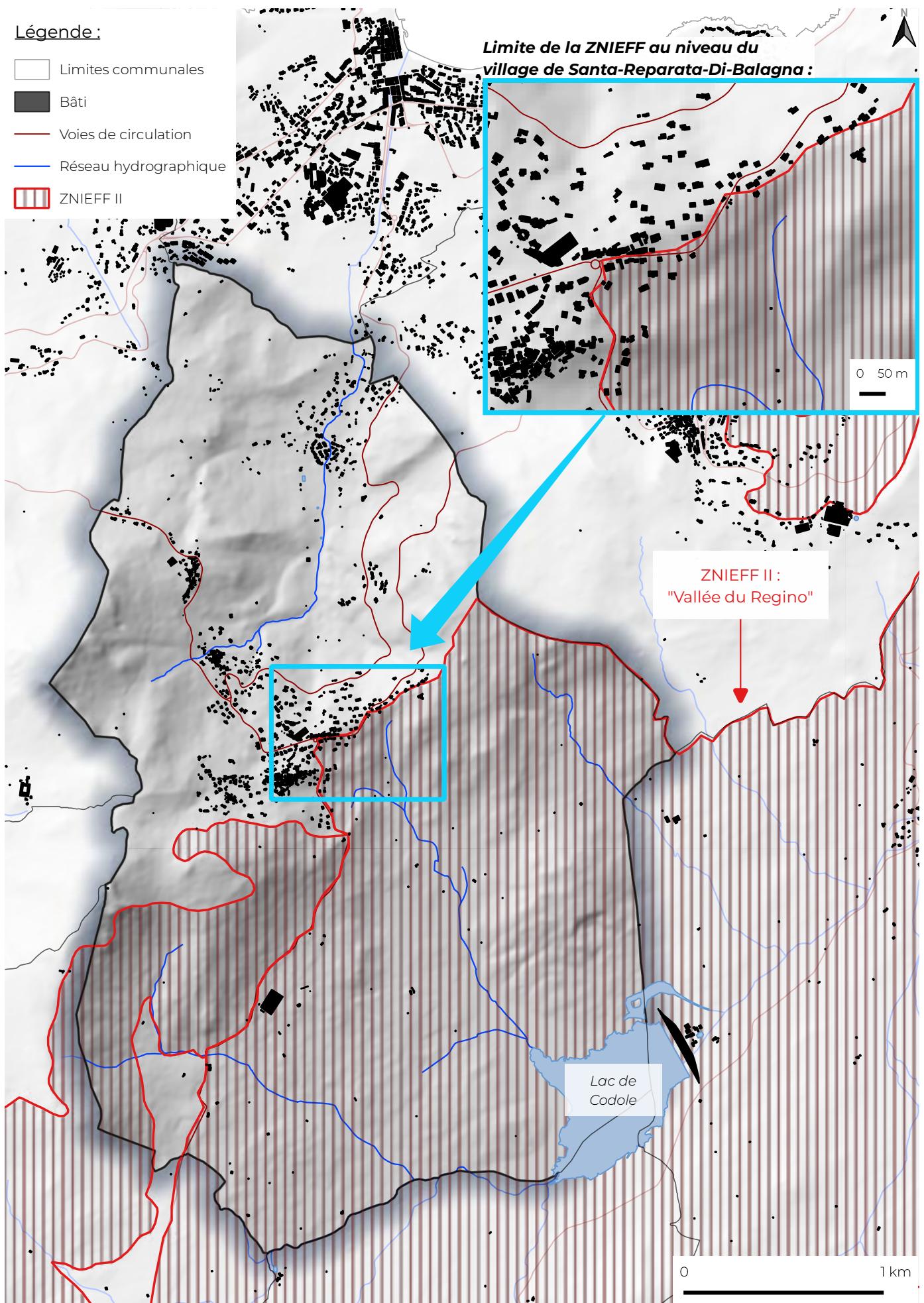
- Les deux **ZNIEFF de Type II « Oliveraies et Boisements des collines de Balagne » et « Vallée du Regino »** localisées au Sud-Est communal;
- L'espace reconnu comme **ZPS** (classification Natura 2000) **de la « Vallée du Regino »** (également ZICO) qui englobe très largement la ZNIEFF précédente;

Au niveau de Santa-Reparata-Di-Balagna, le PADDUC référence également plusieurs réservoirs de biodiversité permettant de définir la Trame Verte et Bleue (à l'échelle de la Corse) :

- Au Nord-Est de la commune, le **réservoir dit de « Basse Altitude »**;
- Sur quasiment l'ensemble du Sud-Ouest communal, le **réservoir de « Piémont et**

Légende :

- [Box] Limites communales
- [Black square] Bâti
- [Red line] Voies de circulation
- [Blue line] Réseau hydrographique
- [Red hatched box] ZNIEFF II



Localisation de la ZNIEFF II incluse dans la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna

**Vallée».**

- **Les corridors écologiques, éléments de continuités écologiques majeurs de la Trame Verte et Bleue sur la commune**

L'ensemble de ces espaces représentent donc des réservoirs de biodiversité d'importance notable, qu'il est important d'inclure au sein de la TVB.

Ainsi, si l'on combine les éléments d'intérêts écologiques précédents, des corridors écologiques peuvent être modélisés afin d'établir une continuité entre eux. Ces éléments se situent au niveau :

- **Des cours d'eau** : à la fois corridors et réservoirs de biodiversité, **le fleuve du Regino** assure la continuité écologique entre les espaces naturels situés en amont et dans les sommets avec ceux en aval, au niveau des communes du bord de mer et de l'espace maritime. Bien que ne traversant la commune qu'au niveau de son extrême Sud, sur une faible portion du territoire, le fleuve du Regino demeure un élément de continuité écologique majeur. Il traverse une très large majorité du réservoir de «Piémont et Vallée», de la ZNIEFF et la ZPS de la «Vallée du Regino», ainsi que le lac de Codole.

**Le barrage de Codole**, bien que non soumis à une réglementation environnementale, représente un espace de vie notable pour les espèces locales. Les populations d'oiseaux d'eau ainsi que la population de Cistude d'Europe sont surveillées sur le site du barrage de Codole. Des actions de sensibilisation au niveau régional ont été notamment menées concernant les risques liés aux lâchés de tortues exotiques, pouvant exercer une forte compétition avec la Cistude d'Europe.

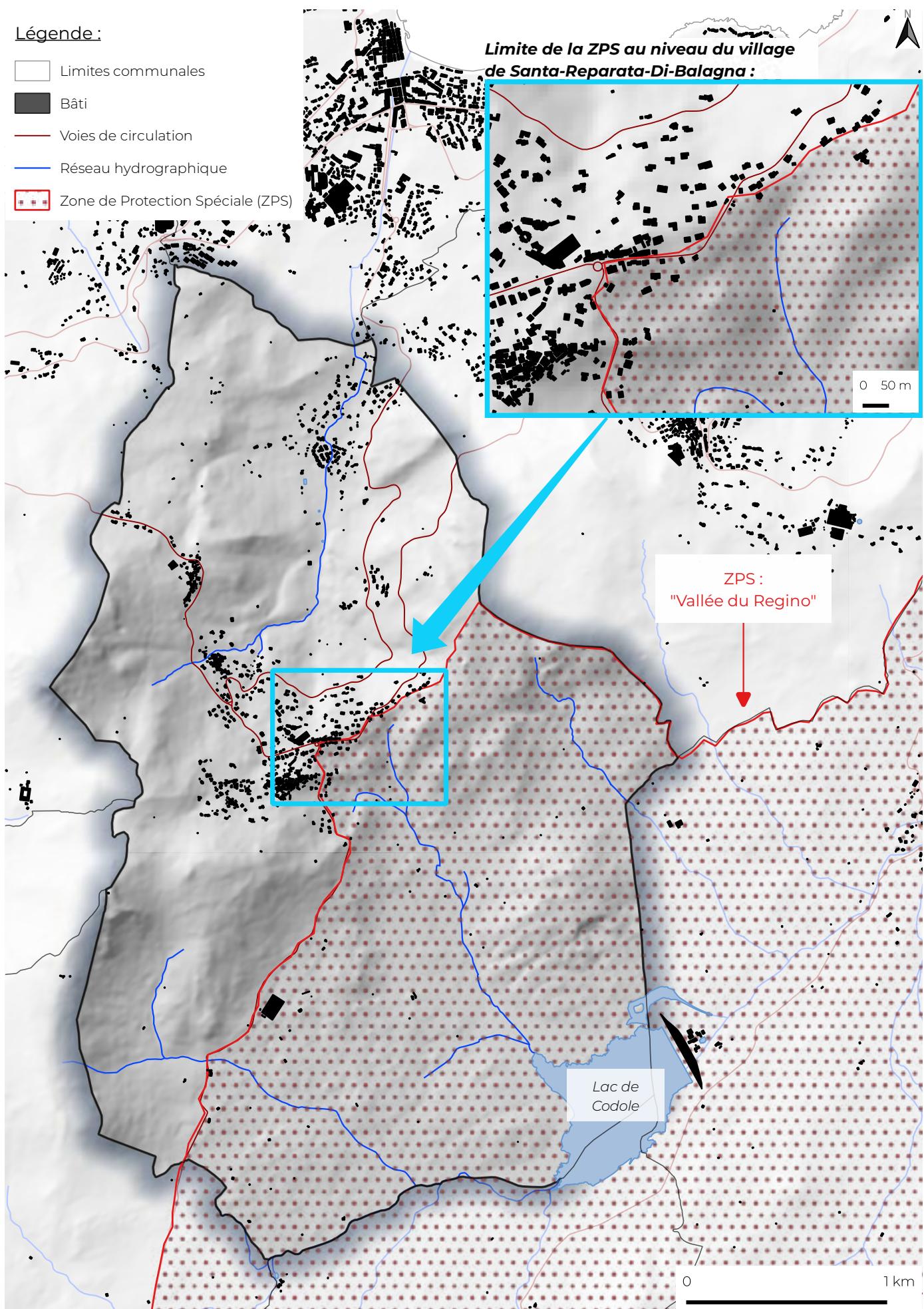
Comme autres corridors notables de la Trame Bleue, l'ensemble des cours d'eau sont également importants. Les **ruisseaux tels que le Piano, le Mannaccia ou le Canne** représentent les affluents principaux du Regino sur la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna.

D'autres cours d'eau comme **ruisseau de Giovaggio** alimentent eux le réseau hydrographique de l'Ile-Rousse, et traversent donc le Nord de la commune.

L'ensemble de ces ruisseaux permettent ainsi de rejoindre les différents espaces (réservoirs, lac de Codole) localisés en aval des crêtes et sommets de montagne.

Légende :

- [Light gray square] Limites communales
- [Black square] Bâti
- [Red line] Voies de circulation
- [Blue line] Réseau hydrographique
- [Red dotted box] Zone de Protection Spéciale (ZPS)



Localisation de la ZPS incluse dans la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna

- **Le long des lignes de crêtes et des espaces boisés** : plusieurs corridors peuvent être relevés au niveau **des crêtes des différentes montagnes**. Tout comme les cours d'eau, les crêtes de montagne et les espaces boisés représentent les chemins les plus « directs » entre les réservoirs de haute altitude avec ceux des vallées et plages.

À noter néanmoins que, en raison de l'importante urbanisation au niveau du village de Santa-Reparata-Di-Balagna, cette crête de montagne n'est ici pas considérée comme corridors ni incluse au sein du réservoir de biodiversité au Sud de la commune. Les bâtiments représentent en effet des barrières aux continuités écologiques (allant jusqu'à rendre impossible les déplacements des espaces au niveau des espaces trop fortement urbanisés).

Ainsi, si certains des corridors écologiques de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna demeurent en bon état écologique, voire en très bon état concernant les cours d'eau du Sud de la commune, ce n'est pas le cas de l'ensemble des corridors.

De manière générale, le Nord de la commune regroupe l'ensemble des espaces urbanisés. À l'inverse des crêtes des montagnes encore préservées des constructions (et donc représentant des corridors écologiques en bon état), le ruisseau de Giovaggio est le ruisseau le plus impacté. Traversant le Nord du village et la zone urbanisée de Rena, il est donc entouré par les constructions, aménagé en parti et peut être qualifié de corridor écologique en mauvais état.

## **LES ENJEUX DE LA TVB**

### **Santa-Reparata-Di-Balagna : un territoire naturel très attractif**

L'établissement d'une TVB doit permettre de relever les différents obstacles susceptibles de perturber la bonne continuité écologique établie entre les différents réservoirs.

La commune de Santa-Reparata-Di-Balagna est située au Nord de la côte Ouest de la Corse. Limitrophe de la commune de l'Ile-Rousse, ce territoire est depuis plusieurs années maintenant soumises à une forte pression foncière.

Les espaces de bord de mer attirent un important flux populationnel, notamment au cours de la période estivale, et la pression foncière tend aujourd'hui à se déplacer vers l'intérieur des terres. Ainsi, la majorité des constructions de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna sont aujourd'hui construites au Nord de la commune, près des routes reliant Ile-Rousse.

Ainsi, le ruisseau de Giovaggio (corridors de la Trame Bleue du Nord de la commune) demeure aménagé en partie aval, car plusieurs zones urbanisées (dont celle des Palazzi) y ont été réalisées.

Néanmoins, la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna possède encore une quantité importante d'espaces arborés et agricoles. Ces éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue sont encore bien préservés pour la plus part. L'absence totale d'urbanisation dans le Sud de la commune (en raison de mesures de protection comme la Natura 2000) renforce la valeur écologique et paysagère de la commune.

Ruisseaux et cours d'eau présentent des éléments essentiels de continuité écologique, et doivent être pris en compte dans la rédaction du futur document d'urbanisme. Le Regino tient une place particulière, car reconnu d'intérêt écologique par le PADDUC (corridor et réservoir). Les quelques études témoignent que les cours d'eau du Sud communal sont en bon état :

pouvant être soumise à pollution, car s'écoulant au sein de nombreuses zones agricoles, la qualité de leur eau doit être contrôlée.

Les enjeux de la TVB peuvent donc être résumés dans le tableau suivant :

Catégorie	Enjeux
<b>Trame verte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver le caractère naturel du Sud de la commune (Natura 2000 / ZNIEFF de Type II).</li> <li>Préserver les corridors existants des crêtes de montagne.</li> </ul>
<b>Trame bleue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la sauvegarde des corridors écologique.</li> <li>Etablir une gestion du cours d'eau de Giovaggio et lui reconnaître sa fonction écologique.</li> <li>Renforcer les contrôles de la pollution des cours d'eau du Sud de la commune.</li> <li>Mettre en place une contrôle de la pollution du ruisseau de Giovaggio.</li> </ul>
<b>TVB globale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter l'étalement urbain en dehors des zones urbanisées (afin d'éviter l'isolement progressifs des réservoirs).</li> <li>Préserver les fonctionnalités et le bon état écologique des réservoirs de biodiversité existant (Sud communal).</li> <li>Assurer la préservation et la mise en application de la gestion de l'ensemble des corridors écologiques (en particulier de ruisseau de Giovaggio).</li> </ul>

Tableau : Les enjeux de la TVB à Santa-Reparata-Di-Balagna

## **La matérialisation des enjeux environnementaux à travers les Espaces Stratégiques Environnementaux (ESE)**

La Corse est un territoire présentant de nombreux espaces reconnus d'intérêt écologique majeur, notamment grâce à des périmètres de protection écologique (tels que les ZNIEFF, Natura 2000...) pris en compte dans les documents d'aménagement territoriaux.

En accord avec cette volonté de préservation et de reconnaissance des enjeux de préservation, le PADDUC a défini des Espaces Stratégiques Environnementaux (ESE) au niveau des zones soumises à forte pression urbaine. La création des ESE repose donc sur une volonté de restauration des fonctionnalités écologiques et de la qualité et de la diversité des paysages, identifiées dans la Trame Verte et Bleue<sup>9</sup>.

D'après le PADDUC, leur objectif est de « *prévenir l'atteinte à la fonctionnalité d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique, qui pourrait survenir principalement du fait de la progression non maîtrisée des fronts urbains, ou à en restaurer la fonctionnalité.* »

En Balagne, l'ESE de l'Île-Rousse a été instauré au niveau du réservoir de biodiversité de « *Piémont et Vallée* » au Sud de l'agglomération de l'Île-Rousse (**cf. La TVB à l'échelle microrégionale**).

**Le territoire de Santa-Reparata-Di-Balagna est ainsi concerné par une partie de cet ESE, découpé en 3 secteurs.**

La cartographie en page suivante illustre la répartition géographique des zones de la commune incluses (secteurs).

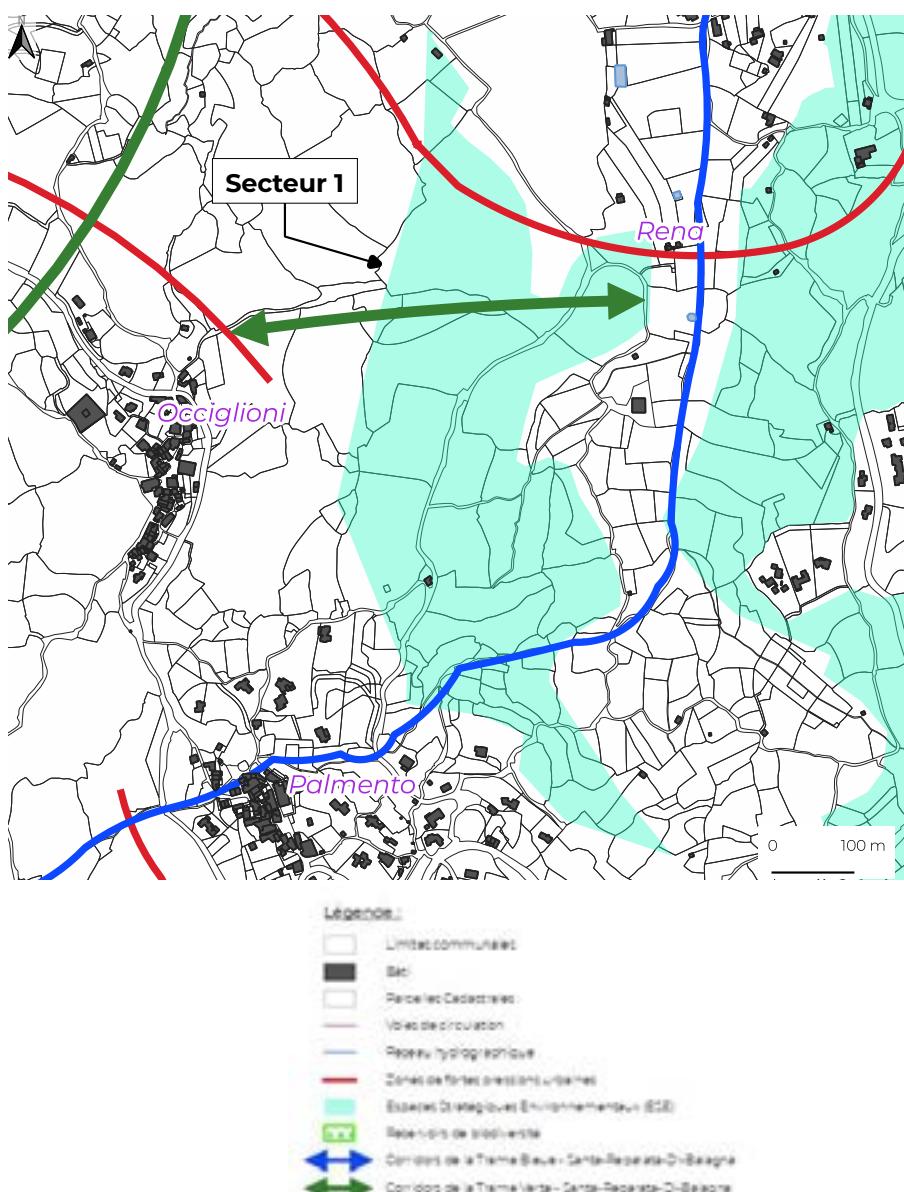
---

D'après le SAT (Livre III) du PADDUC, 2015

-> **Secteur 1 de l'ESE de l'Ile-Rousse :**

Le premier secteur à être concerné par l'ESE de l'Ile-Rousse sur la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna se situe au Nord de son territoire, le long des pentes de montagnes orientées vers l'Ile-Rousse. Le ruisseau de Giovaggio coule à l'Est de ce secteur, et le traverse dans sa partie Sud. Ce cours d'eau avait été identifié précédemment comme corridors de la Trame Bleue de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna. Par ailleurs, un corridor de la Trame Verte avait été identifié dans la partie Nord du secteur, permettant de relier le corridor longeant la crête de montagne de l'Ouest de la commune avec le ruisseau de Giovaggio. Ce premier secteur est localisé entre les trois principales zones urbanisées de la commune : d'Occiglioni (à l'Ouest), Rena (au Nord et au Nord-Est) et le village de Santa-Reparata-Di-Balagna au Sud. Le PADDUC définit, au niveau de ces espaces urbanisés, des couloirs de fortes pressions urbaines : au Sud du lieu-dit de Rena et au Nord du lieu-dit d'Occiglioni.

Ainsi, **ce premier secteur se justifie par la présence des ensembles urbanisés entourant l'espace de fond de vallée au Nord du territoire de Santa-Reparata-Di-Balagna. Les couloirs de pressions foncières, en périphérie des ensembles urbanisés déjà existants, représentent ainsi des éléments, qui doivent être pris en compte dans le projet.**



*Secteur n° 1 de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna concerné par l'ESE de l'Ile-Rousse*

#### **-> Secteur 2 de l'ESE de l'Ile-Rousse :**

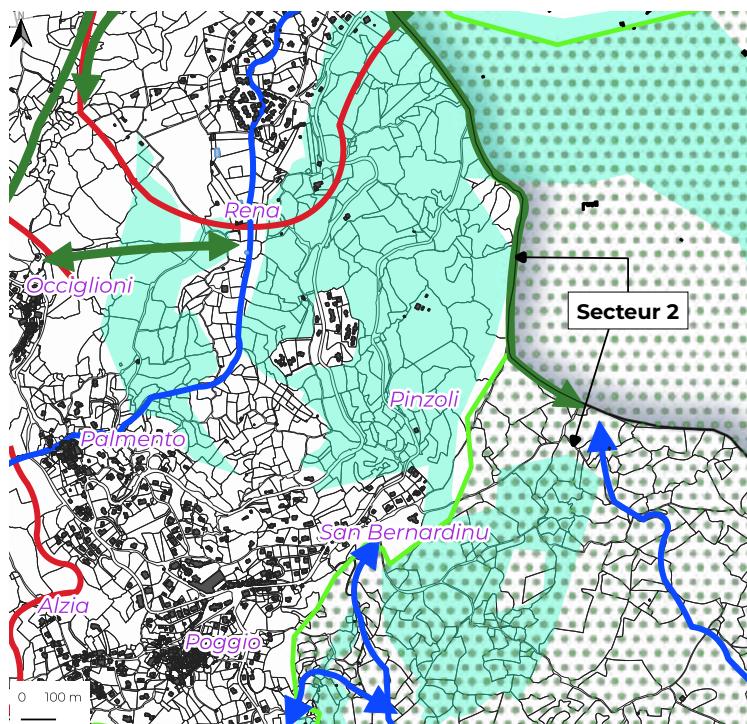
Le deuxième secteur à être concerné par l'ESE de l'Ile-Rousse se situe à l'Est du territoire. Ce secteur s'étend du Nord au Sud de la commune :

- Dans la partie Nord de la commune, il longe la limite Est de la commune depuis son extrémité Nord, jusqu'à atteindre la crête montagneuse centrale, au niveau du lieu-dit de San Bernardinu. Le deuxième secteur de l'ESE est séparé du premier, en fond de vallée, par le ruisseau du Giovaggio ;
- Dans la partie Sud, le deuxième secteur s'étend depuis le village jusqu'au pied des pentes Sud de la crête montagneuse qui délimite le Nord et le Sud de la commune.

Ce deuxième secteur est entouré et inclus au sein d'éléments composants la TVB de Santa-Reparata. Dans sa partie Nord, il est délimité à l'Est par le ruisseau du Giovaggio (corridors de la Trame Bleue) et à l'Ouest par le corridor de la Trame Verte identifié le long de la limite Ouest de la commune (pentes de Sainte Suzanne). L'ensemble de la partie Sud du secteur est quant à elle incluse au sein du réservoir de biodiversité du Sud communal. Ce réservoir comprend également deux corridors de la Trame Bleue identifiés précédemment (les ruisseaux de Canne et de Cammariu), qui se situe non loin du secteur 2.

Par ailleurs, le deuxième secteur de l'ESE de l'Ile-Rousse est entouré par plusieurs zones urbanisées : Rena (construit au niveau du cours d'eau de Giovaggio) dans sa partie Nord, San Bernardinu (soit le village de Santa-Reparata) et Pinzoli dans sa partie centrale. Par ailleurs, le PADDUC a identifié, au Sud de l'espace urbanisé de Rena, un couloir de pression urbaine important.

**La localisation de ce deuxième secteur s'explique par le fait que les grands ensembles de biodiversités de la commune de Santa-Reparata (corridors et réservoirs énoncés précédemment) se situent à proximité de secteurs urbanisés. Ils sont ainsi menacés par l'expansion de l'urbanisation, en particulier au niveau de Rena qui tend à s'étendre dans sa partie Sud. Tracé dans la continuité du réservoir de biodiversité de « Piémont et Vallée » d'Ile-Rousse, ce deuxième secteur de l'ESE s'étend aussi en partie Sud du village. Les constructions, localisées en périphérie directe avec la ZNIEFF et la ZPS « Vallée du Regino », constituent une ligne de pression vis-à-vis des éléments de biodiversité.**



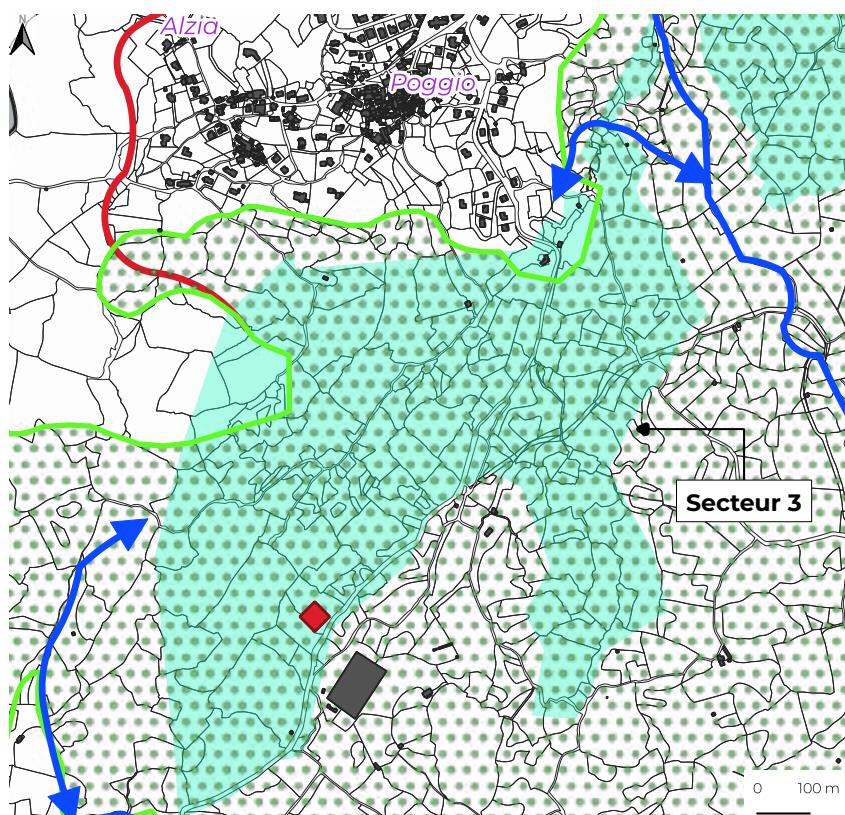
-> **Secteur 3 de l'ESE de l'Ile-Rousse :**

Le troisième secteur concerné par l'ESE de l'Ile-Rousse sur la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna se situe dans la partie Sud de son territoire. Il s'étend depuis les pentes de la crête montagneuse séparant le Nord et le Sud de la commune (au Sud du village) jusqu'à la route D13 en contrebas.

Ce troisième secteur est ainsi inclus, dans sa quasi-totalité, au sein du réservoir de biodiversité identifié au Sud du territoire communal. Ce dernier correspond à la ZNIEFF et à la Natura 2000 « Vallée du Regino », et fait donc l'objet de mesures de protection environnementales. Il est par ailleurs traversé et/ou localisé à proximité de corridors de la Trame Bleue, les ruisseaux de Monnaccia et Canne.

Bien que non soumis, comme les deux autres secteurs, à des couloirs de pressions urbaines identifiés par le PADDUC, ce troisième secteur est limitrophe avec l'urbanisation du village de Santa-Reparata-Di-Balagna. Le stade communal a également été construit aux abords de cet ESE. À noter par ailleurs que la mairie a indiqué que des extractions de matériaux rocheux étaient réalisées au Nord du stage, le long de la route D13 (et donc au sein du secteur délimité par l'ESE). Sur la carte présentée ci-dessous, cet espace de prélèvement est indiqué par le losange rouge.

**Ainsi, la délimitation de ce troisième secteur se justifie d'une part par l'existence du réservoir de biodiversité localisé au Sud de la commune, d'autre part il s'établit à la limite de l'urbanisation Sud du village de Santa-Reparata-Di-Balagna, laquelle connaît des pressions de construction.**



*Secteur n° 3 de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna concerné par l'ESE de l'Ile-Rousse*

## **D) La gestion des risques sur la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna**

La gestion des risques naturels est l'une des grandes problématiques des politiques communales. Que ce soit concernant les futurs projets d'aménagement ou la gestion des installations déjà existantes, l'étude et la prise en compte des risques sont des éléments capitaux pour tout EPCI.

Parmi l'ensemble des risques naturels recensés par les politiques de l'État, la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna est concernée par le risque d'incendie de feux de forêt, celui lié au gonflement et au retrait des argiles, au risque sanitaire lié à la prolifération des moustiques et au risque environnemental lié au radon.

### Le risque incendie

En 2017, le chercheur Garbolino et son équipe écrivaient qu'«Entre 1973 et 2014, ce sont 357 communes en Corse, sur 360 que compte l'île, qui ont connu un incendie ou un départ d'incendie»<sup>10</sup>. Plus des 3/4 du territoire corse est couvert par des formations végétales types forêts, landes, maquis, fortement sensibles à l'éclosion et à la propagation de l'incendie. Du fait de son relief montagneux accentué, les communications routières restent difficiles et les temps de déplacement élevés.

**Le territoire communal de Santa Reparata di Balagna est soumis à un risque majeur d'incendie de forêt.** Comme la totalité des communes de Corse, de nombreux facteurs sont propices aux incendies et rendent la lutte délicate :

- Un relief accidenté ;
- Un couvert végétal important, constitué de maquis et de forêts. Le risque d'incendie est très élevé, compte tenu de la combustibilité du peuplement végétal, de son état et de sa grande continuité ;
- Une sous-exploitation agricole du territoire ;
- Une urbanisation diffuse et une desserte non adaptée à la lutte compliquant les secours ;
- Un climat méditerranéen et très venté. La sécheresse estivale, les vents multidirectionnels et la tendance à l'embroussaillement contribuent à accroître le risque ;
- Un tourisme de pleine nature en développement.

---

10 Article disponible sur : <https://journals.openedition.org/cybergeo/28006>

Les incendies surviennent essentiellement durant les mois d'été, souvent très sec en raison d'un climat méditerranéen. Ainsi, les mois de juillet, août et septembre sont les plus menaçants concernant les risques d'incendie.

Plusieurs feux ont été signalés ces dernières années dans la base de données Prométhée, dont celui de septembre 2013 qui a touché près de 1,5 hectare. Deux autres feux majeurs (supérieurs à 100 ha) en 1974 et 1989 ont ravagé entre 300 hectares et 250 hectares respectivement.

fin de proposer, un moyen de prévention et de lutter contre ces incidents, des **Plans de Prévention des Risques spécifiques aux incendies (et feux de forêt, soit PPRIF)**, ont été rédigés pour la période 2013-2022. Les objectifs du PPRIF sont :

- ✓ La prévention : «Prévenir le risque incendie par la réduction du nombre de départs de feux»;
- ✓ La réduction des conséquences : «Réduire les surfaces parcourues par les incendies et limiter leurs conséquences; protéger les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels»;
- ✓ La concertation : «Comprendre, communiquer et organiser». Plus spécifiquement, l'élaboration du document d'urbanisme vient renforcer l'objectif n° 2, avec comme sous-orientation : «Mieux appréhender l'aléa incendie sur l'ensemble de la région Corse».

#### **La commune de Santa-Reparata-Di-Balagna ne possède pas de PPRIF à l'heure actuelle.**

Néanmoins, comme le risque est connu sur la commune, des mesures de lutte et de prévention ont été mises en place.

Les secteurs exposés au risque sont très majoritairement des espaces naturels. La dispersion de l'habitat entre les différentes zones urbanisées de la commune augmente ce risque.

#### **La Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne est aujourd'hui compétente concernant la «prévention, protection et lutte contre les incendies».**

Le site internet de cet EPCI<sup>11</sup> indique que : «*Elle prend en charge la part communale du financement du service d'incendie et de secours, la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens du SIS, la création, l'aménagement et la gestion d'ouvrage DFCI et les dispositifs de surveillance des plages (mise en place du balisage des plans d'eau, gestion et financement des dispositifs de sécurité et de surveillance).*»

Elle assure ainsi la Défense de la Population Contre l'Incendie à l'aide d'équipement (et de leur entretien) des différents points d'eau dédiés aux incendies (poteaux et bouche d'incendie), ainsi que la Défense des Forêts Contre l'Incendie.

Ce dernier point passe par la rédaction du Plan Local de Protection Incendie de Balagne qui «*défini sur le territoire les infrastructures de prévention et de lutte contre les incendies avec notamment le tracé des Zones d'Appui à Lutte qui se caractérise par une piste d'accès aux véhicules du SIS 2 B avec une zone débroussaillée de part et d'autre*»

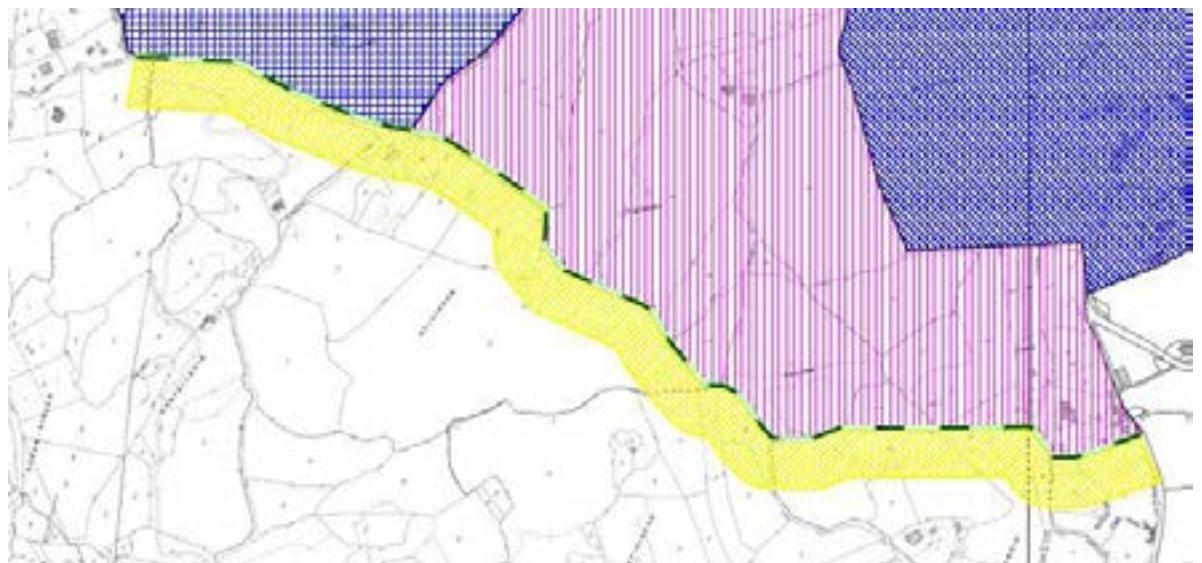
Ainsi, bien que la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna ne possède pas de PPRIF, des moyens de prévention et de protection contre le risque incendie sont mis en place à travers la compétence de la Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne.

---

11 Site internet de la Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne : <https://www.lisula-balagna.fr/>

À noter néanmoins que la commune de l'Ile-Rousse possède un PPRIF : ce dernier définit les périmètres sensibles grâce à un Zonage réglementaire et les zones nécessitant un débroussaillage à 50 mètres.

Ainsi, le Sud de la commune de l'Ile-Rousse (limitrophe à cet endroit de celle de Santa-Reparata-Di-Balagna) indique une zone de débroussaillage à 50 mètres en partie située sur Santa-Reparata-Di-Balagna.



*Extrait du Zonage réglementaire du PPRIF de l'Ile-Rousse  
Zone en jaune : Zone débroussaillée (50 mètres)*

## L'aléa lié au gonflement et au retrait des argiles

Suivant la nature du sol, les habitations peuvent être soumises à un risque spécifique, ce dernier devant donc être pris en compte pour la rédaction du futur document d'urbanisme.

Parmi ces risques existe celui lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Tout terrain dont la partie superficielle de son sol est composée d'argile est susceptible de subir des modifications de volumes, lié aux variations de la teneur en eau.

En effet, en cas de sécheresse, ce volume diminue, les argiles se « rétractant » (phénomène de retrait), tandis que des précipitations provoquent l'augmentation de leur volume (phénomène de gonflement).

Ainsi, la présence d'argiles dans le sol sous les habitations peut s'avérer problématique, voir dévastateur en cas d'aléa élevé. Le site Géorisque<sup>12</sup> écrit à ce propos que « *le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles.* »

La Haute Corse fait partie des départements français très faiblement touchés par le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Seuls 9 sinistres imputés à la sécheresse ont été recensés par le BRGM sur le département (BRGM 2010). Aucun Plan de Prévention des Risques naturels relatif au retrait-gonflement des argiles n'a été mis en place sur le département Haute-Corse.

**La commune de Santa-Reparata-Di-Balagna est concernée par ce risque au niveau de sa partie Sud : les terrains localisés aux abords des ruisseaux de Canne, de Piano et du Regino, ainsi que proches du lac de Codole, sont concernés par le risque (l'aléa étant faible). Quelques constructions isolées sont comprises sur la zone soumise à l'aléa.**

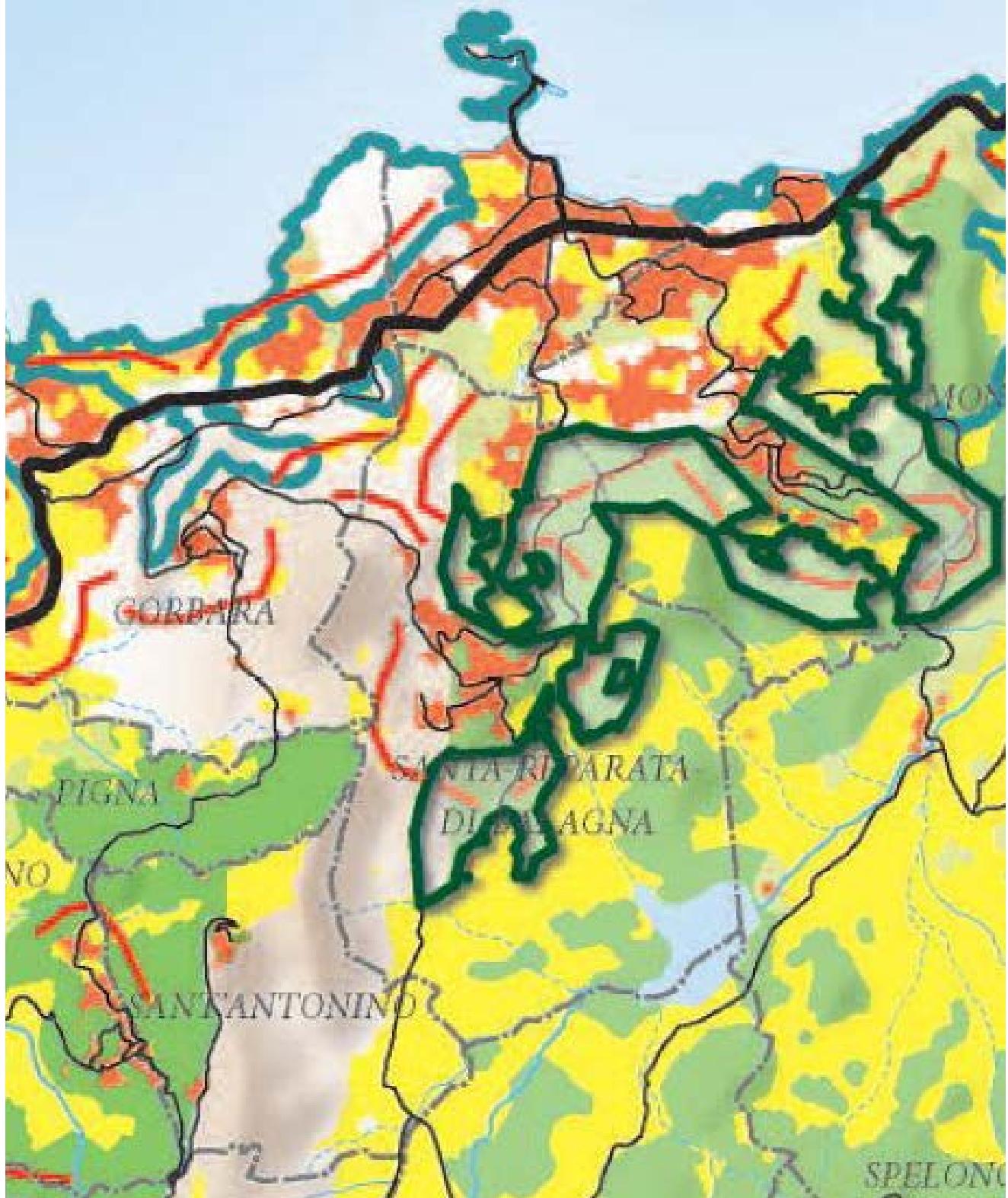
Bien que les températures moyennes élevées et les faibles précipitations provoquent régulièrement des situations de sécheresse augmentant les risques liés aux retraits gonflement des argiles, le risque demeure assez faible sur la commune.

Toutefois, le contexte de changement climatique avec l'augmentation attendue des températures pourrait favoriser ce phénomène de retrait-gonflement des argiles dans le futur.

---

12 <https://www.georisques.gouv.fr/>

## L'ILE-ROUSSE



Extrait de la carte des Enjeux Environnementaux du PADDUC (Source : PADDUC, 2015)

### L'aléa lié au radon

D'après le site de la préfecture de Corse-du-Sud<sup>13</sup>, le risque naturel lié à l'exposition au radon est aujourd'hui encore difficilement perceptible. Gaz radioactif naturel pouvant se diffuser à travers les sols et parois, le radon est issu de la désintégration de roches granitiques, localisées dans les sous-sols. L'importance du risque sanitaire lié à la remontée du radon en surface dépend principalement de :

- La capacité des formations géologiques à émettre de grandes quantités de radon (dépendant de la teneur en uranium des roches constituant ces formations);
- La faculté qu'a le radon à transiter suffisamment rapidement vers la surface en fonction de la fracturation;
- La possibilité qu'a le gaz à s'accumuler en surface dans les points bas et les espaces confinés (BRGM 2000).

Malgré que l'Etat ait développé un Plan National Santé Environnement, traitant spécifiquement du radon et ayant pour but d'informer, prévenir et améliorer les connaissances sur le sujet, ce risque naturel est aujourd'hui encore très peu connu.

Bien que ce risque touche principalement les communes de Corse-Du-Sud, celles localisées le long de la côte Ouest de Haute-Corse sont elles aussi concernées. **La commune de Santa-Reparata-Du-Balagna est concernée par ce risque.**

### Le risque sanitaire lié à la prolifération des moustiques

En mai 2021, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Corse publiait le fait que, sur les 47 espèces de moustiques recensées sur l'île, 5 d'entre — elles sont reconnues comme susceptibles de transmettre des maladies. Ces «moustiques vecteurs» sont en effet capable d'inoculer à l'homme des pathologies graves et souvent mortelles (chikungunya, dengue, Zika...).

Avec l'ARS, l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (OCIC) constitue les deux moteurs principaux de recherche et de lutte contre les insectes vecteurs de maladies. Le second permet ainsi de proposer un suivi et une étude des moustiques, de leur habitat naturel et de leur aire de reproduction. L'ARS, qui se charge davantage d'élaborer et de mettre en application les plans de prévention et de lutte, avait déjà relevé qu'Aedes albopictus (ou moustique tigre) c'était largement implanté en Corse depuis 2004.

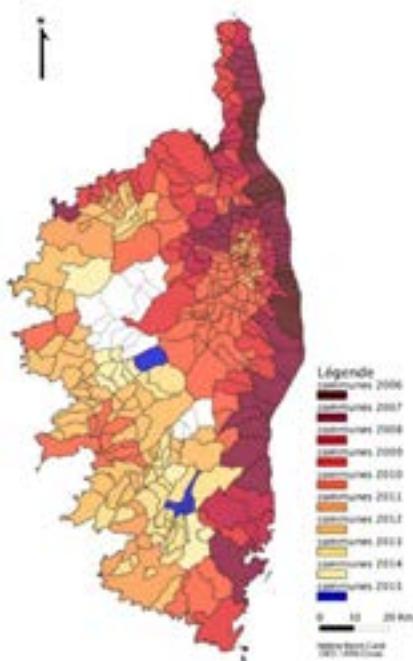
La carte ci-dessous, issue du dossier bilan (2015) de la surveillance du moustique tigre par l'ARS<sup>14</sup>, indique que l'animal est implanté depuis plus ou moins longtemps dans certaines communes. **C'est le cas des communes du littoral Ouest de la Corse, où l'animal est observé depuis 2007 au niveau de communes comme Santa-Reparata-Di-Balagna.** Bien que la commune soit localisée dans l'arrière-pays baladin, la prolifération des moustiques représente donc un réel enjeu sanitaire au niveau de territoires tels que celui de Santa-Reparata-Di-Balagna.

Cet animal se reproduit préférentiellement au sein des environnements périurbains et/ou ceux urbains

13 <http://www.corse-du-sud.gouv.fr/>

14 Document disponible sur le site : <https://www.corse.ars.sante.fr>

densément peuplées, au niveau de petits points d'eau stagnante (comme dans les coupelles d'eau des plantes). Si l'ARS préconise une lutte à l'échelle individuelle (par exemple, vider les coupelles d'eau), la présence de cet animal sur l'île doit être surveillée afin de limiter leur fonction de vecteur.



*Cartographie de la colonisation de la Corse par *Ae. albopictus* de 2006 à 2015*  
(Source : ARS corse)

## **F) La gestion des déchets sur la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna**

Le SCRAE indique que, en Corse, «*la question de la gestion des déchets est d'autant plus sensible que l'île a un niveau de production de déchets élevé*». Une question prioritaire, qui pose aujourd'hui le problème de la gestion de ces derniers au niveau de chaque EPCI.

**À Santa-Reparata-Di-Balagna, la gestion des déchets (collecte et élimination) est de compétence à la Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne.** Par ailleurs, cet EPCI est adhérent au SYVADEC (établissement public de valorisation des déchets de Corse) qui s'assure de «*valoriser les déchets triés par les collectes séparatives de ses collectivités adhérentes ou de ses recycleries et de traiter les déchets résiduels non valorisables.*»<sup>15</sup>

Avec le concours du SYVADEC, la Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne propose aux particuliers l'accès à deux déchèteries (situées hors de Santa-Reparata-Di-Balagna, à Corbara et Lama) ainsi que des points de collecte de tri sélectif.

## **G) La question de l'énergie à Santa-Reparata-di-balagna**

Le Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) de Corse<sup>16</sup>, datant de 2013, définit les grands objectifs et orientations pour la Corse aux horizons 2020-2050. Le document écrit aborde très largement la problématique de l'énergie. À l'heure où les effets du changement climatique se font de plus ressentir, la gestion des ressources énergétiques en Corse devient l'un des points centraux concernant les politiques d'aménagement territoriales.

Le SRCAE indique que la Corse «*reste dépendante des approvisionnements pétroliers extérieurs pour environ 80 % de sa consommation totale d'énergie primaire (Électricité, Chaleur et Mobilité)*». Cette dépendance pose problème, sachant que la ressource fossile va se faire de plus en plus rare et couteuse, et que la Corse possède «*le plus fort taux d'énergies renouvelables dans le mix électrique*».

Parmi les grandes orientations du SCRAE, l'une d'entre elles est ainsi spécialement dédiée au développement de l'ensemble de la filière des EnR (pour Energie renouvelable). La marché qu'occupe actuellement cette filière devrait, dans les années à venir, augmenter considérablement. En 2013, la demande en électricité sur l'île était comblée à 68 % par la production issue des centrales thermiques et les énergies renouvelables.

Le développement et la valorisation de la filière EnR sont donc l'un des points névralgiques des politiques des années à venir. Cela apparaît d'autant plus important que la demande en énergie ne va cesser d'augmenter. D'après le SCRAE, si l'on combine l'importante augmentation populationnelle observée sur l'île depuis plusieurs années, avec une hausse des températures, l'inconfort thermique deviendra un sérieux problème, notamment en été où la demande en refroidissement (climatisation) ne cessera d'augmenter.

**Très peu d'informations sont disponibles concernant la consommation d'énergie ni sur les installations relatives aux EnR sur la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna.**

15 Site de la Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne : [www.lisula-balagna.fr](http://www.lisula-balagna.fr)

16 Informations disponibles sur le site de l'AUE : <https://www.aue.corsica>

## **H) Synthèse**

### Une commune de rurale de Balagne

La commune de Santa-Reparata-Di-Balagna est localisée le long de la côte Ouest de la Corse, à 240 mètres d'altitude en moyenne. Ne possédant pas de façade maritime, ce territoire est soumis à la Loi Montagne et est localisé au sein de la « Corse alpine » [granitique]. La commune possède un réseau hydrographique peu développé, mais formé majoritairement par 5 cours d'eau, dont le ruisseau de Giovaggio [qui s'écoule au Nord] et celui du Piano et du Regino [au Sud du territoire], ces deux derniers se jetant dans la retenue d'eau de Codole.

La commune est accessible depuis les routes D13 et D263 au niveau desquelles sont implantés les principaux espaces urbanisés. Le plus important d'entre eux, le village de Santa-Reparata-Di-Balagne, est construit sur une arrête montagneuse qui représente une « séparation » physique entre le Nord et le Sud de la commune.

Ainsi, si le secteur Sud est en très large partie occupé par des espaces naturels et recouverts par des forêts, le secteur Nord regroupe la quasi-totalité des habitations. Les constructions sont regroupées soit au niveau du village de Santa-Reparata-Di-Balagna, soit au niveau des différents lieux-dits. Celui de Rena et de Palmento sont par ailleurs localisés sur le lit du ruisseau de Giovaggio (le lieu-dit de Rena en fond de vallée, celui de Palmento plus en altitude).

### La gestion de l'eau potable et des eaux usées sur la commune

L'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC) assure l'approvisionnement en eau potable d'une très large partie des communes de Balagne.

La commune de Santa-Reparata-Di-Balagna s'approvisionne en eau potable via le barrage de Codole, ou par le biais de la commune de Calvi.

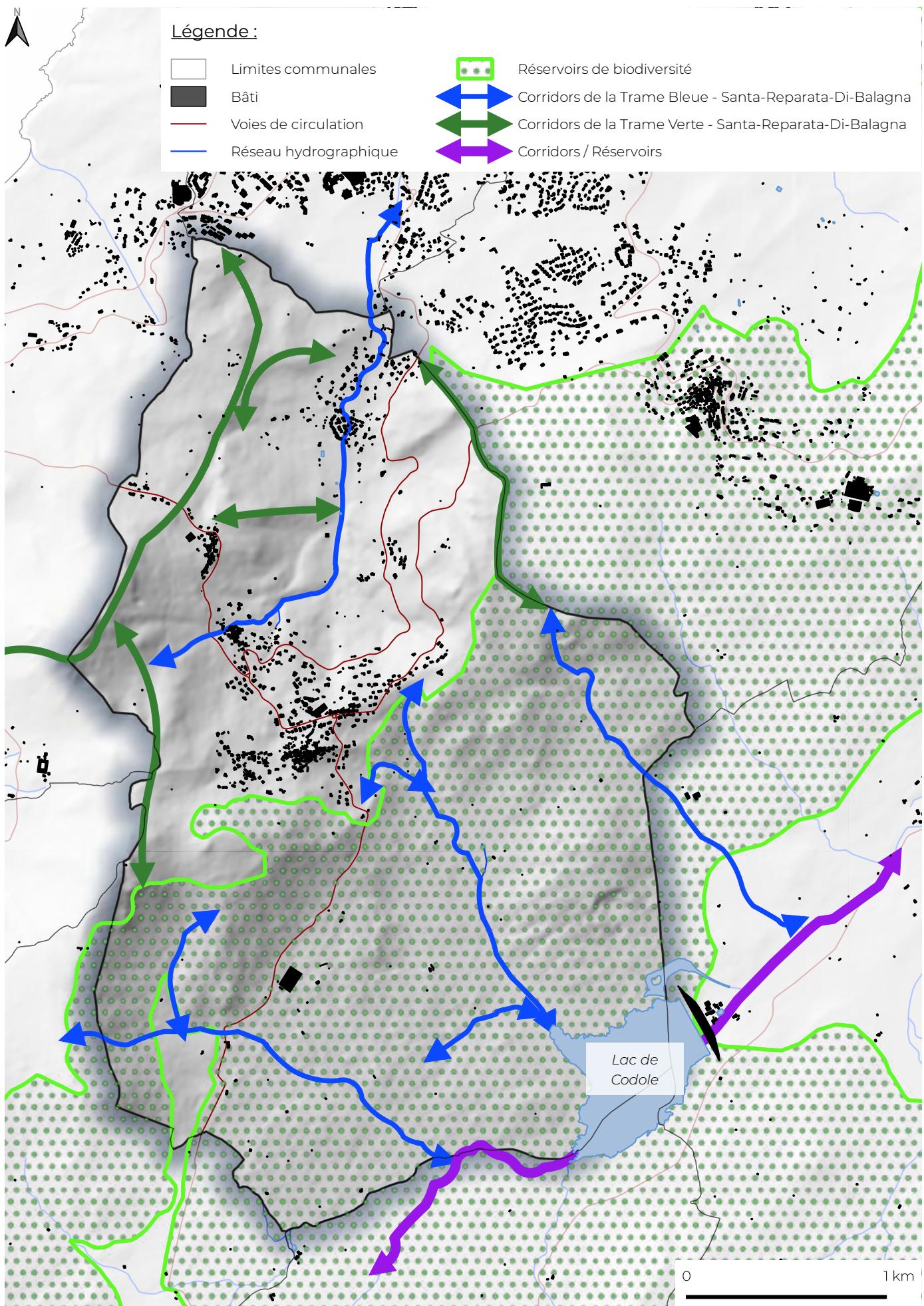
La commune est pourvue de plusieurs réservoirs en eau potable : le réservoir d'Occiglioni 1, le réservoir de Santa-Reparata Haut Service de l'OEHC, le réservoir de Santa-Reparata-Bas Service de l'OEHC, le réservoir d'Alzia 1 et le réservoir de San Bernardinu.

Au total, c'est près de 202 700 m<sup>3</sup> d'eau potable qui sont nécessaires annuellement à la consommation en eau potable des habitants de Santa-Reparata-Di-Balagna.

La gestion des effluents domestiques est assurée par la Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne.

La gestion de l'assainissement de la commune est majoritairement collective, avec un réseau de tout-à-l'égout qui permet le raccordement des habitations au niveau du Nord et de la zone centrale du territoire). Santa-Reparata-Di-Balagna dépend de la station d'épuration intercommunale de l'Île Rousse.

Le réseau d'assainissement de la commune est ainsi relié à une partie de ce réseau intercommunal, au niveau des « Bassin Versant 5 » (BV5) et « Bassin Versant 6 » (BV6).



Proposition de Trame Verte et Bleue sur la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna

La gestion individuelle concerne plus le Sud du territoire. La gestion individuelle des eaux usées est réalisée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagna. Au total, 42 dispositifs d'assainissement non collectif sont été identifiés sur la commune, soit 27 % de la part de ces assainissements sur la Communauté de communes. Le réseau au Sud du village de Santa Reparata di Balagna n'est pas raccordé au réseau intercommunal d'assainissement (rejet dans un champ en contrebas).

#### Un territoire encore naturel à fort enjeux de préservation

Ce territoire est concerné par les ZNIEFF de Type II « Oliveraies et Boisements des collines de Balagna » et « Vallée du Regino » et par la Natura 2000 « Vallée du Regino ». La commune jouit donc d'un statut de protection environnementale européen, ainsi que d'une reconnaissance d'un intérêt écologique notable à travers l'existence des ZNIEFF.

Ainsi, il est possible de définir des éléments propres à la TVB au niveau de Santa-Reparata-Di-Balagna. Les ZNIEFF et l'espace concerné par la Natura 2000 permettent ainsi de définir un réservoir de biodiversité sur quasiment l'ensemble du Sud communal. Des corridors propres à la continuité écologique de la Trame Bleue sont également établis au niveau des principaux cours d'eau, ainsi que des corridors de la Trame Verte au niveau des crêtes de montagne.

Le bâti ne représente que 1 % de la superficie totale de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna. Malgré cette faible proportion, les bâtiments représentent des éléments de coupures de la continuité écologique.

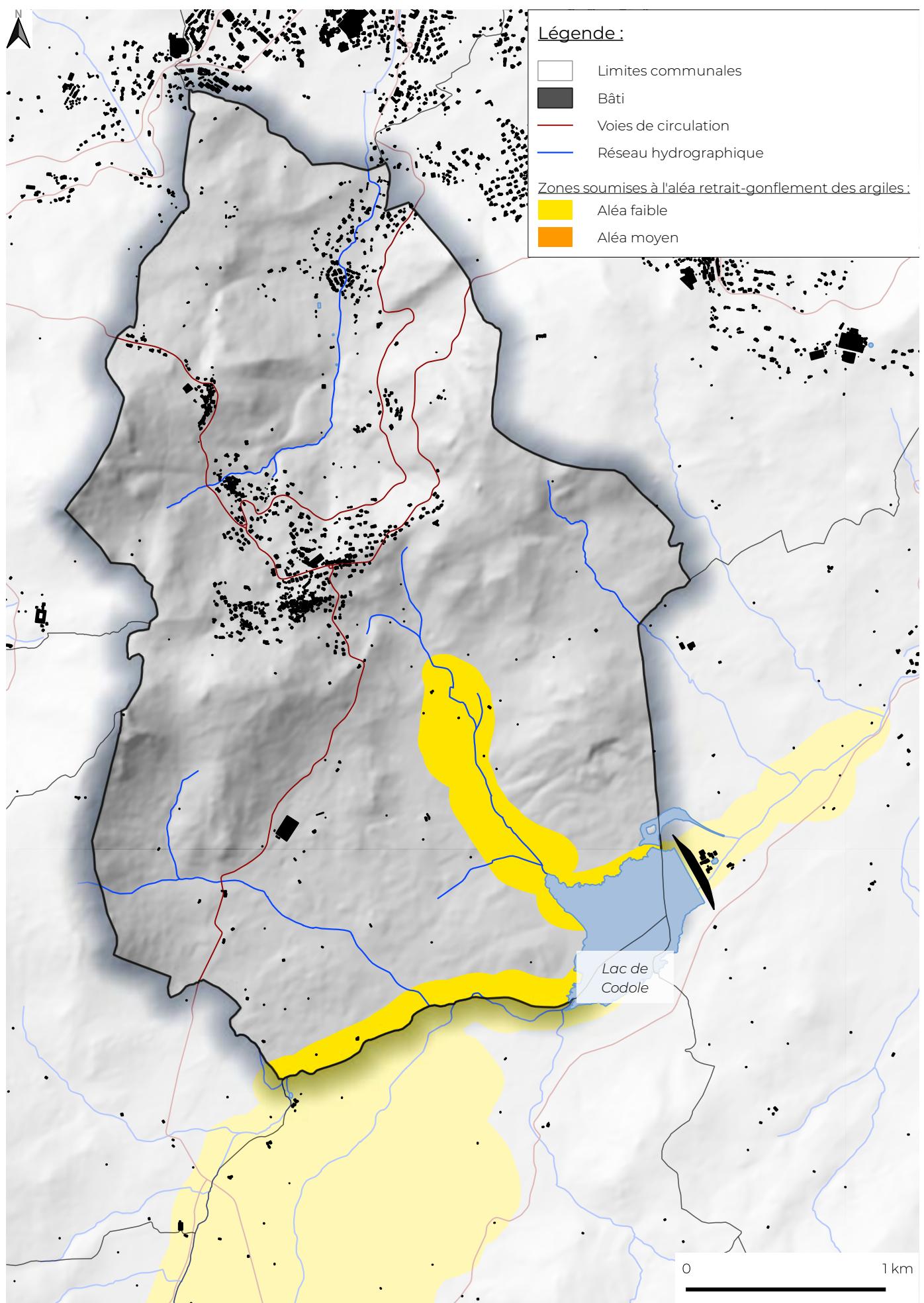
De plus, le PADDUC identifie plusieurs couloirs de pressions urbaines au niveau du Nord de la commune (lieu-dit de Rena et Occiglioni) et au Sud-est du village de Santa-Reparata-Di-Balagna. L'augmentation de la pression foncière aux abords des espaces déjà urbanisés représente une menace sérieuse vis-à-vis de la préservation des espaces naturels et des ESE localisés sur la commune.

Santa-Reparata-Di-Balagna possède en effet certains secteurs de son territoire inclus au sein de l'ESE de l'Île-Rousse. Si le secteur au Sud de la commune est localisé sous le village, les secteurs au Nord sont localisés aux abords des autres espaces construits, en particulier au Sud du lieu-dit de Rena. L'existence d'ESE à Santa-Reparata-Du-Balagna témoigne ainsi du fait que les espaces naturels sont pour la plupart soumis à d'importantes pressions foncières.

#### Un territoire soumis à plusieurs risques environnementaux

Le territoire de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna est soumis à peu de risque. Le risque incendie représente le risque majeur, favorisé par des éléments tels qu'un relief accidenté, une urbanisation diffuse ou encore un couvert végétal important. Bien que non pourvue de PPRIF, la commune a pris connaissance de ce risque majeur à travers la mise en place de mesures de lutte et de prévention ont été mises en place. Ainsi, les secteurs exposés au risque sont très majoritairement des espaces naturels. La dispersion de l'habitat entre les différentes zones urbanisées de la commune augmente ce risque : la limitation de l'étalement et du mitage urbains est donc primordiale dans la lutte contre le risque incendie.

À noter également que la commune est soumise, dans la partie Nord en limite de la commune de l'Île-Rousse, à des mesures induites par le PPRIF de cette commune. Ainsi, le Zonage



Localisation des zones soumises au risque lié au retrait et au gonflement des argiles au niveau de la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna

THÉMATIQUE	ATOUTS	CONTRAINTEs	ENJEUX
Réglementaire localise une zone de débroussaillage à 50 mètres, en partie située sur Santa-Reparata-Di-Balagna.	Un bassin versant tourné vers le littoral, et un second orienté vers la plaine du Regino	La présence de pentes au niveau des zones urbanisées, impliquant des travaux de terrassement et l'édification de murs de soutienement	
Comme autres risques naturels auxquels la commune de Santa-Reparata-Di-Balagna est soumise, peuvent être cités celui lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles (quelques constructions localisées en aléa faible étant concernées), le risque lié au radon (reconnu sur l'ensemble de la commune) ainsi que le risque sanitaire lié à la prolifération des moustiques.	<i>La présence de la retenue d'eau de Codole</i>	Un réseau hydrographique peu développé	La qualité des masses d'eau superficielle
		Rena : une zone urbanisée localisée dans le lit du Giovaggio	Préservation des berges des cours d'eau
<b><i>Le milieu physique</i></b>	Une ressource suffisante		L'approvisionnement en eau potable
	Approvisionnement en eau potable en partie depuis le barrage de Codole	Un approvisionnement en eau potable dépendant de l'OEHC	
	Une filière d'assainissement en majorité collective		La gestion des eaux usées domestiques
	Une mutualisation du traitement des eaux usées via la station d'épuration intercommunale de l'Île-Rousse		
		Apport des eaux de ruissellement des eaux pluviales vers l'agglomération de l'Île-Rousse	La gestion des eaux pluviales
<b><i>La gestion de l'eau</i></b>	Le Sud de la commune : un espace très naturel encore préservé	Le Nord de la commune : un espace qui concentre l'entièreté de l'urbanisation	La préservation de la «dualité» spatiale
	Des espaces naturels qui occupent encore une part importante du territoire (80% de l'espace est forestier)	Un urbanisme qui tend à empiéter sur les espaces naturels	La préservation des espaces naturels
	Une commune reconnue comme possédant un fort intérêt écologique à travers des politiques de gestion des espaces naturels (Natura 2000, ZNIEFF)		
	Des corridors et un réservoir encore bien préservés dans la partie Sud de la commune	Le ruisseau de Giovaggio : un corridor de la Trame Bleue soumis à d'importantes perturbations	La préservation et la mise en valeur de la Trame Verte et Bleue
	Présence d'Espaces Stratégiques Environnementaux	Etalement des zones urbanisées et création de fronts de pressions urbaines aux portes des grands ensembles naturels	
<b><i>Les potentialités environnementales</i></b>	Richesse et variété du paysage : une commune formée par plusieurs ensembles paysagers (vallée du Regino, espace tourné vers le littoral)		Préservation de la valeur paysagère
	Un paysage «coupé» en deux : espace ouvert vers le littoral au Nord ; espace exposé aux montagnes au Sud	Un mitage de l'urbanisation autour du village	
<b><i>Le paysage</i></b>		Risque incendie reconnu, mais absence de PPRIF	Prise en compte des risques naturels dans les projets d'aménagement futurs
		Risque sanitaire lié à la prolifération des moustiques reconnu, mais absence de mesures de prévention	
		Risque environnemental lié au radon reconnu, mais absence de mesures de prévention	
<b><i>Problématiques liées à l'énergie</i></b>		Faible recourt aux énergies renouvelables	L'implantation et le développement des énergies renouvelables
<b><i>La gestion des déchets</i></b>	Existence d'une filière de tri sélectif		La gestion durable et raisonnée des déchets
		Forte variabilité saisonnière liée au tourisme insulaire	